



Assemblée générale

Soixante-deuxième session

57^e séance plénière

Lundi 26 novembre 2007, à 15 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Kerim (ex-République yougoslave de Macédoine)

En l'absence du Président, M. Hannesson (Islande), Vice-Président, assume la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 10.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

Revitalisation des travaux de l'Assemblée générale

M. Romero Martínez (Honduras) (*parle en espagnol*) : Comme d'autres délégations, la mienne prend note de l'importance qui est accordée à cette question. Pour cette raison, nous nous félicitons qu'à la session précédente, la Présidente de l'Assemblée générale l'ait inscrite à l'ordre du jour et que, cette année, le Président, avec l'intelligence qui le caractérise, lui accorde la priorité et l'intérêt qui lui sont dus.

Le Honduras considère que la revitalisation de l'Assemblée générale doit avoir pour but de réaffirmer le rôle central de celle-ci en vertu des mandats que lui a confiés la Charte, en tant que principal organe délibérant, pour l'adoption de mesures et de politiques universelles dans l'intérêt de l'humanité.

Nous nous accordons avec d'autres délégations sur l'absence regrettable d'un rapport décrivant de manière cohérente les progrès obtenus ou indiquant une orientation claire aux États Membres. Mais nous tenons aussi à souligner que nous avons enregistré certains progrès. Le Honduras apprécie vivement le travail des facilitateurs – les Représentants permanents du Sénégal et de Saint-Marin – et nous sommes sûrs

que leurs successeurs, les représentants de la Pologne et du Paraguay, poursuivront également leur mission dans d'autres domaines spécifiques.

Pour le Honduras, la révision des mandats constitue un objectif très important. La rationalisation et l'unification des questions et l'adoption de politiques cohérentes permettront, avant tout, d'apporter une réponse unie et universelle qui profitera à notre Organisation comme à nos peuples, qui nous voient parfois comme représentant leurs espoirs et ayant des solutions à leurs problèmes les plus urgents.

La révision des mandats pourrait, par ailleurs, rationaliser les ressources qui sont actuellement dispersées dans l'ensemble de l'Organisation. Nous jugeons également nécessaire d'affiner notre programme de travail et d'y définir des priorités, en plus de restructurer et de reprogrammer les grandes commissions et d'améliorer leurs méthodes de travail.

Dans le passé, nous avons dit que le processus de revitalisation devait répondre à la nécessité de rétablir un équilibre adéquat des pouvoirs et fonctions entre l'Assemblée générale, le Conseil de sécurité et le Conseil économique et social. À notre avis, il pourrait être commode d'établir, peut-être de façon informelle, un mécanisme de coordination pour assurer une communication adaptée, dans un esprit d'interdépendance au sens large, et une volonté forte de coopérer. La prolifération de résolutions et le

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau C-154A. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.



manque, parfois, d'un mécanisme idoine pour faciliter leur application sont assez préoccupants.

En tant que pays fondateur et signataire original de la Charte, le Honduras continuera de participer à tous les débats et négociations visant à renforcer notre Organisation.

Comme nous l'avons maintes fois répété ici, à cette même tribune, le Honduras aspire à une Organisation forte et unie qui soit solidement attachée à régler les questions de l'heure, qui écoute les cris parfois douloureux de l'humanité et qui aperçoit avec satisfaction les sourires permanents et les rêves éternels de millions d'êtres humains qui appellent de leurs vœux un monde plus solidaire et sensible, où règnent la paix, la justice et l'égalité – un monde égal pour tous, et sans exclusion d'aucune sorte.

M^{me} Blum (Colombie) (*parle en espagnol*) : Permettez-moi tout d'abord, Monsieur le Président, de saluer votre rôle moteur et l'efficacité avec laquelle vous dirigez nos travaux sur la question qui nous occupe aujourd'hui. De même, je tiens à exprimer la gratitude de ma délégation aux Représentants permanents de Saint-Marin et du Sénégal pour leurs efforts, en tant que facilitateurs en charge de la revitalisation de l'Assemblée générale, durant la session précédente. Leurs contributions sont un point de départ important pour continuer l'examen de la question à la présente session. En outre, ma délégation s'associe à l'intervention du représentant de l'Algérie au nom du Mouvement des pays non alignés.

L'Assemblée générale a été créée comme unique organe universel de l'Organisation, avec un large mandat qui inclut, entre autres, les affaires économiques, sociales, politiques et de coopération, ainsi que celles qui ont trait au désarmement et au maintien de la paix et de la sécurité. Elle a l'autorité de discuter de toute question, conformément à la Charte des Nations Unies, et de formuler les recommandations qu'elle juge appropriées.

En tant qu'État Membre fondateur de l'ONU, la Colombie attache une grande importance à la revitalisation de l'Assemblée générale, principal organe de délibération, d'élaboration des politiques et de participation, et considère que ce processus est essentiel à la réforme et au renforcement de l'Organisation.

Le processus de revitalisation est long et lent. Néanmoins, des progrès significatifs sont enregistrés,

parmi lesquels il faut souligner l'amélioration du dialogue entre le Président de l'Assemblée générale et les États Membres, la rationalisation des travaux des grandes commissions et l'organisation de débats thématiques, qui sont autant de contributions positives au fonctionnement de cet organe.

En ce sens, nous estimons pouvoir encore progresser dans ces domaines, grâce à de nouveaux débats thématiques et une interaction plus structurée entre le Président de l'Assemblée générale et les États Membres, qui pourrait commencer un mois avant le début de chaque session. Il est nécessaire de poursuivre la rationalisation de l'ordre du jour de l'Assemblée et la réduction du nombre de questions, de sorte que les petites délégations – qui forment la majorité des délégations représentées ici – puissent assumer pleinement leurs responsabilités et servir leurs intérêts nationaux.

Il convient d'explorer les possibilités de transformer les débats de l'Assemblée générale en véritables échanges d'idées, où les États Membres puissent interagir et faire des observations positives et constructives sur les déclarations prononcées. Il y a également plusieurs thèmes sur lesquels les résolutions de l'Assemblée devraient être plus courtes et davantage tournées vers l'action. À cette fin, les grandes commissions pourraient améliorer l'organisation de leurs travaux afin de tenir des débats mieux centrés.

Il est également important que les commissions fassent plus pour ajouter de la valeur à leurs délibérations et résolutions afin de limiter au minimum les propos répétitifs ayant déjà fait l'objet de négociations aux sessions précédentes. En ce sens, les rapports et recommandations du Secrétaire général peuvent jouer un rôle important. Ceux-ci devraient porter surtout sur des faits nouveaux et être axés sur la formulation de nouvelles suggestions tournées vers l'action. Les recommandations figurant dans ces rapports doivent être évaluées en fonction de leur contribution à la revitalisation de l'Assemblée.

Il faut par ailleurs assurer une coordination adéquate entre le processus de revitalisation et la révision des mandats, étant donné que tous deux concernent l'ordre du jour de l'Assemblée générale. C'est pourquoi il faut clairement définir la portée de ces deux processus pour éviter les doubles emplois et atteindre de meilleurs résultats.

La Colombie voit d'un œil inquiet le déséquilibre qui caractérise les relations entre les organes

principaux de l'Organisation, et elle souligne qu'il est nécessaire de rétablir l'équilibre de la manière précisée dans la Charte des Nations Unies. L'Assemblée générale doit jouer un rôle actif dans l'examen des questions liées à la paix et la sécurité, en vertu des responsabilités qui lui incombent. De même, il faut éviter que d'autres organes ne s'approprient des sujets qui relèvent de sa compétence. L'examen de thèmes tels que les droits de l'homme et le droit humanitaire est uniquement et exclusivement du ressort de l'Assemblée générale.

Le débat sur le rapport du Conseil de sécurité qui a eu lieu dans cette salle il y a deux semaines a montré clairement que les relations et la communication entre cet organe et l'Assemblée doivent être améliorées. La tenue de réunions périodiques entre les présidents de l'Assemblée générale, du Conseil économique et social et du Conseil de sécurité, et la présentation à l'Assemblée de rapports analytiques par le Conseil sont des moyens de parvenir à cet objectif. Il faut en outre que les exposés et séances d'information du Secrétaire général à l'Assemblée aient lieu plus fréquemment.

L'application des résolutions de l'Assemblée générale est un autre domaine dans lequel il faut déployer davantage d'efforts. Il faut que les États Membres s'engagent davantage à mettre en œuvre les résolutions adoptées par cet organe. Il serait utile que le Secrétaire général présente un rapport sur l'état d'avancement de cette mise en œuvre.

Dans le domaine spécifique de l'application de résolutions sur la revitalisation, nous regrettons de ne pas pouvoir nous référer au rapport du Secrétaire général, parce que celui-ci n'a pas été publié à temps pour être pris en compte dans notre débat d'aujourd'hui.

Le processus de revitalisation doit également inclure une participation accrue de l'Assemblée générale aux élections du Président de cet organe et du Secrétaire général. Pour ce qui est de l'élection de ce dernier, différentes autres formules pourraient être évaluées. Les candidats pourraient être présentés un an avant l'élection et les États Membres pourraient voter, de façon ouverte ou à bulletins secrets, pour exprimer leur préférence.

Ma délégation est par ailleurs favorable à la création d'un groupe de travail spécial chargé de poursuivre l'examen de la revitalisation de l'Assemblée générale. Il importe que des résultats concrets en la matière soient obtenus au cours de la

présente session et que ces résultats soient ensuite reflétés par une résolution comprenant des éléments de fond, pour faire avancer le processus.

La Colombie demeure décidée à continuer de contribuer à la revitalisation de l'Assemblée générale, afin de renforcer son rôle et son autorité. Ma délégation continuera à appuyer tous les efforts visant à faire en sorte que cet organe s'acquitte pleinement des fonctions qui lui ont été conférées par la Charte des Nations Unies. Ce n'est qu'ainsi que nous pourrions atteindre les objectifs de plus de démocratie, de représentativité et d'efficacité dans les travaux de notre Organisation.

Pour terminer, qu'il me soit permis de féliciter les Ambassadeurs du Paraguay et de la Pologne de leur nomination en tant que facilitateurs du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale, et de leur exprimer notre appui dans cette tâche.

M. Bodini (Saint-Marin) (*parle en anglais*) : Je voudrais tout d'abord remercier le Président et tous les collègues qui ont eu l'amabilité de citer l'Ambassadeur Badji et moi-même dans leurs discours d'aujourd'hui. Je voudrais aussi féliciter les représentants permanents de la Pologne et du Paraguay de leur nomination en tant que facilitateurs du Groupe de travail spécial sur la revitalisation de l'Assemblée générale.

J'aimerais faire état une fois de plus de l'importance de la réforme de l'Assemblée générale sous tous ses aspects. Après avoir passé bien du temps – des heures et des heures – avec l'Ambassadeur Badji et bon nombre de Membres, je suis fermement convaincu que nous sommes prêts pour une véritable réforme de l'Assemblée générale. Nous devons non seulement améliorer nos méthodes de travail, ainsi que le mode d'élection et de sélection du Président de l'Assemblée générale et du Secrétaire général, mais aussi – plus important encore – revoir nos relations avec les autres organes de l'Organisation des Nations Unies pour les rendre plus directes.

Nous devons aussi faire en sorte que cette salle soit le centre de tous nos discours sur les questions existantes. Nous devons veiller à ce que l'Assemblée générale soit au devant de la scène quand nous programmons nos réactions et nos activités dans ce monde en perpétuelle évolution.

Je saisis cette occasion pour remercier tous les États Membres de leur appui au cours du mandat de

Paul Badji et moi-même en tant que facilitateurs. De tout mon cœur, je forme le vœu que cette année soit la bonne pour une réforme énergique de l'Assemblée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur du débat sur cette question. L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Points 48 (suite), 116, 117 et 123 de l'ordre du jour

Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes

Projet de résolution (A/62/L.15)

Suite à donner aux textes issus du Sommet du Millénaire

Réforme des Nations Unies : mesures et propositions

Renforcement du système des Nations Unies

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : S'agissant du point 48 de l'ordre du jour, je rappelle aux membres que le rapport du Secrétaire général publié sous la cote A/62/89 a déjà fait l'objet d'un débat au cours de la trente-neuvième séance plénière, le 30 octobre 2007.

Je donne maintenant la parole au représentant du Kirghizistan qui va présenter le projet de résolution A/62/L.15.

M. Jeenbaev (Kirghizistan) (*parle en anglais*) : Je voudrais, au nom de plus de 80 coauteurs, présenter, au titre du point 48 de l'ordre du jour de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, intitulé « Application et suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes », le projet de résolution A/62/L.15, intitulé « Journée mondiale de la justice sociale ».

Le Sommet mondial et la vingt-quatrième session extraordinaire de l'Assemblée générale ont examiné les questions relatives au maintien du développement social au niveau mondial et à la reconnaissance de l'importance du bien-être social de tous les peuples. La réalisation de ces objectifs a été qualifiée de prioritaire pour le XXI^e siècle. La Déclaration sur le progrès et le

développement dans le domaine social a proclamé ce qui suit :

« Le développement et le progrès dans le domaine social sont fondés sur le respect de la dignité et de la valeur de la personne humaine et doivent assurer la promotion des droits de l'homme ainsi que la justice sociale. » (*résolution 2542 (XXIV), art. 2*)

Aujourd'hui, la Déclaration de Copenhague sur le développement social et son Programme d'action, de même que la Déclaration du Millénaire, qui encourage une concertation mondiale sur le développement social, constituent le fondement de la justice sociale aux niveaux national et international. C'est pourquoi il existe aujourd'hui un consensus quant à la nécessité de poursuivre le développement, et c'est pourquoi ont été énoncées les obligations d'éliminer la pauvreté et d'établir des sociétés stables et sûres sur le plan social.

Nous devrions noter que, pendant la seconde moitié du siècle dernier et au troisième millénaire, l'humanité a accordé une attention constante au respect des droits sociaux et à la mise en place de politiques sociales. Il nous faut cependant reconnaître que la persistance des inégalités sociales dans différentes parties du monde continue de constituer un obstacle fondamental au perfectionnement du potentiel humain. Ces inégalités ne reflètent pas non plus le perfectionnement progressif de ce potentiel.

C'est pour cette raison que la communauté mondiale prend de plus en plus conscience du fait que les politiques sociales sont un problème d'une importance vitale qui ne pourra être résolu que grâce à des efforts concertés. La responsabilité du développement social incombe donc aux pays eux-mêmes. Il ne pourra pas être réalisé avec succès sans les efforts collectifs de la communauté internationale. Le renforcement de la coopération internationale est d'une grande importance pour la concrétisation d'une stratégie axée sur le social, ainsi que pour les actions et initiatives ultérieures.

Nous sommes convaincus que, si l'Assemblée générale adopte ce projet de résolution, la communauté internationale s'attachera encore davantage à réaliser les objectifs et à régler les problèmes énoncés dans la Déclaration du Millénaire et la Déclaration de Copenhague et son Programme d'action. Son adoption serait également une preuve de l'appui aux principes de solidarité et de tolérance, et de l'intérêt qu'ont tous les

groupes de population, sur tous les continents, à mettre en place une politique mondiale de justice sociale.

Au nom du Gouvernement de la République kirghize, je tiens à présenter mes remerciements les plus vifs à tous les États Membres qui ont activement appuyé ce projet de résolution et s'en sont portés coauteurs. J'espère – et suis fermement convaincu – que l'Assemblée générale adoptera ce document par consensus.

M. Lemos Godinho (Portugal) (*parle en anglais*): Je prends la parole au nom de l'Union européenne. La Turquie, la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats, l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine, le Monténégro et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et candidats potentiels, ainsi que l'Ukraine, la République de Moldova et l'Arménie, s'associent à cette déclaration.

En septembre 2005, les chefs d'État et de gouvernement se sont réunis au Sommet mondial afin d'évaluer la suite donnée aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies et les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Déclaration du Millénaire. Ils ont également cherché à donner un nouvel élan à la réalisation des objectifs de développement convenus sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement.

L'Union européenne se félicite que, depuis cette réunion, des progrès aient été réalisés dans le processus de réforme des Nations Unies mis en route avec le Document final du Sommet mondial. Nous faisons en l'occurrence allusion aux activités de la Commission de consolidation de la paix, du Conseil des droits de l'homme et du Comité spécial chargé de réexaminer les mandats du Conseil de sécurité, ainsi qu'aux progrès réalisés à ce jour dans les domaines de la réforme de la gestion, à l'adoption de la Stratégie antiterroriste mondiale de l'Organisation des Nations Unies et à la réforme du Conseil économique et social.

L'Union européenne tient également à saluer l'organisation de moments clefs et de débats thématiques pendant la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale sur des questions telles que les changements climatiques et le financement du développement, ainsi que la prochaine réunion expressément consacrée au développement et la réunion plénière de haut niveau consacrée à la suite à donner aux textes issus de la session extraordinaire

consacrée aux enfants. Ces manifestations, conjuguées à d'autres réunions officielles portant sur des questions tout aussi pertinentes, contribueront à la revitalisation de l'Assemblée générale et de l'Organisation dans son ensemble, et au suivi intégré des résultats des conférences et sommets des Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes.

Je souhaiterais appeler l'attention de l'Assemblée sur un certain nombre de points précis.

S'agissant du Conseil économique et social, l'Union européenne est attachée à l'idée d'un Conseil renforcé qui serait le mécanisme central chargé de la coordination à l'échelle du système et de l'application et du suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. L'adoption de la résolution 61/16, sur le renforcement du Conseil économique et social, l'organisation subséquente de l'Examen ministériel annuel et la mise en place du Forum pour la coopération en matière de développement constituent des mesures concrètes visant à renforcer le Conseil. Dans le cadre de ce renforcement, l'Union européenne attend également avec intérêt les débats qui doivent avoir lieu sur l'adaptation des travaux du Conseil – y compris l'organisation de ses travaux, son ordre du jour et ses méthodes actuelles – conformément à la décision 2006/206 du Conseil.

L'Union européenne se félicite également de l'adoption du programme pluriannuel pour l'Examen ministériel annuel. Nous attendons avec intérêt les débats sur le thème de l'Examen ministériel annuel de 2008, « Mettre en œuvre les objectifs et les engagements convenus au niveau international en ce qui a trait au développement durable », ainsi que les futurs débats sur la santé publique mondiale en 2009.

L'Examen ministériel annuel non seulement ajoute de la valeur à la réalisation et à la mise en œuvre des OMD et d'autres objectifs de développement convenus sur le plan international, mais il constitue aussi un mécanisme essentiel qui permet de mettre en relief le rôle du Conseil en tant qu'organe de coordination des politiques du système des Nations Unies pour les questions économiques, sociales et environnementales.

L'Union européenne est persuadée que la participation de tous les acteurs compétents du

développement au processus du Forum pour la coopération en matière de développement offre une occasion unique de rassembler un large éventail de contributions qui permettront d'approfondir le dialogue et la compréhension sur le programme de la coopération internationale au service du développement. S'agissant de l'ordre du jour du Forum pour la coopération en matière de développement, l'Union européenne estime important que le Forum examine également des questions telles que l'architecture de l'aide et la mise en œuvre de la Déclaration de Paris sur l'efficacité de l'aide au développement.

S'agissant du développement, le Sommet de 2005 a souligné qu'il devait être fondé sur un partenariat véritablement mondial. L'Union européenne aimerait saisir la présente occasion pour réaffirmer son ferme attachement aux OMD et son appui continu à la mise en œuvre par les pays en développement de leurs stratégies nationales de développement, appui illustré par des mesures relatives au volume et à l'efficacité de l'aide, à l'allègement de la dette, à des mécanismes de financement novateurs, au commerce et aux institutions internationales compétentes. Il faut que les mesures visant à atteindre ces objectifs à tous les niveaux soient prises d'une manière intégrée qui mette en valeur les aspects efficaces de chaque institution et qui réduise les doubles emplois et la compétition inutile.

Sur la base de ce partenariat, l'UE a pris des mesures efficaces pour répondre à ses engagements en tant que donateur. Collectivement, elle a dépassé son objectif de 0,39 % du revenu national brut (RNB) pour 2006 concernant l'aide publique au développement (APD), qui avait été fixé en 2005 avant le document final du Sommet mondial. Par ailleurs, l'UE a défini de nouveaux objectifs ambitieux pour 2010 et 2015, notamment de nouveaux objectifs pour l'Afrique. Elle fournit actuellement 57 % de l'APD au niveau mondial, et elle est résolue à atteindre l'objectif de 0,7 % du RNB consacré à l'APD d'ici à 2015. Nous entendons poursuivre nos efforts pour atteindre et dépasser nos objectifs et invitons les autres pays à en faire autant.

Le changement climatique constitue l'un des défis les plus redoutables de l'histoire de l'humanité. Les preuves scientifiques judicieusement rassemblées par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) ne font que confirmer et rendre plus urgents les précédents avertissements sur

l'ampleur du problème. Le changement climatique modifie déjà les équilibres de la planète et va devenir de plus en plus un facteur d'aggravation des menaces pour l'environnement, l'économie et la sécurité, constituant aussi un obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, que la communauté internationale a placés au cœur de son action pour le développement.

L'ampleur du défi et l'urgence d'y répondre exigent une coopération internationale sans précédent associant tous les pays dans un effort mondial pour arrêter les changements climatiques, en se fondant sur le principe de responsabilités communes mais différenciées et sur les capacités relatives de chaque pays, le système des Nations Unies étant au centre de cet effort. Outre l'atténuation des effets des changements climatiques, l'adaptation est essentielle. Les pays en développement, en particulier les plus vulnérables, rencontrent de nouvelles difficultés importantes pour s'adapter aux changements climatiques, qui sont aussi pour eux un obstacle à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Le système des Nations Unies a un rôle clé à jouer à cet égard.

L'Union européenne se félicite donc de l'adoption par consensus, la semaine dernière, de la résolution 62/8, intitulée « Aperçu des activités menées par le système des Nations Unies concernant les changements climatiques », et souligne qu'il importe que le système des Nations Unies aborde la question du changement climatique de manière globale et coordonnée. D'autre part, l'UE saisit cette occasion pour remercier le Secrétaire général d'avoir rendu compte à l'ensemble des Membres de son récent voyage en Amérique du Sud et en Antarctique et commenté le dernier rapport du GIEC, en partageant avec nous une nouvelle fois son avis et ses préoccupations sur la question des changements climatiques. Dans le même esprit, l'UE aimerait féliciter le Président de l'Assemblée, M. Kerim, pour le dynamisme avec lequel il a encouragé le débat sur le changement climatique.

L'Union européenne a joué un rôle pionnier dans ce domaine et elle est fermement décidée à continuer de s'employer à développer le consensus international sur la nécessité de prendre des dispositions supplémentaires et plus résolues pour lutter contre les effets négatifs de l'évolution du climat. La Conférence des Nations Unies sur les changements climatiques qui doit avoir lieu à Bali le mois prochain sera un moment

crucial pour traduire en actes l'élan politique international suscité par la rencontre de haut niveau convoquée par le Secrétaire général le 24 septembre 2007, ainsi que pour progresser dans les négociations en cours en vue de parvenir d'ici à 2009 à un nouveau régime multilatéral global, cohérent et efficace pour l'après-2012. À cette fin, la treizième Conférence des Parties à la Convention-Cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à Bali, doit établir un plan d'action clair en vue de la quinzième Conférence, qui se tiendra à Copenhague en 2009.

L'Union européenne souhaite appeler l'attention sur le fait que le VIH/sida reste un fléau mondial qu'il faut combattre à tous les niveaux en intensifiant la prévention, les traitements, en particulier les thérapies antirétrovirales, les soins et l'assistance. À cet égard, l'élaboration et la mise en œuvre de stratégies intégrées à l'initiative des pays, fondées sur l'approche des « Trois principes », sont fondamentales. Il convient donc de porter une attention particulière à la lutte contre les préjugés et la discrimination et à la protection des droits humains – notamment ceux des groupes vulnérables – ainsi qu'à la santé sexuelle et procréative et aux droits en la matière, en particuliers ceux des femmes et des jeunes, conformément au Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement. À cet égard, l'Union européenne attend avec intérêt d'engager les débats sur les modalités de l'examen d'ensemble sur le VIH/sida, qui aura lieu en 2008.

Pour ce qui concerne la paix et la sécurité – autre sujet majeur du Sommet mondial de 2005 – l'Union européenne invite à de nouveaux progrès sur des questions comme la réforme du secteur de la sécurité; le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; le rôle des ressources naturelles dans les conflits; l'état de droit; les pratiques électorales; la consolidation de la paix; la gouvernance démocratique; la protection des civils et le retour des réfugiés et des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays; l'assistance humanitaire et le développement. À cet égard, nous souhaitons réaffirmer la relation incontestable qui existe entre développement et sécurité.

Enfin, en ce qui concerne les droits de l'homme, de façon complémentaire à l'action de l'Assemblée générale et de sa Troisième Commission, l'UE espère que toutes les conditions sont désormais réunies pour une application efficace et crédible du mandat du Conseil, tel que prévu dans la résolution 60/251. À cet égard, l'UE souhaiterait que l'examen des différents

mandats qui vient de commencer à la sixième session du Conseil des droits de l'homme débouche sur un système amélioré et renforcé de procédures spéciales.

L'Union européenne demeure acquise aux principes et aux droits fondamentaux énoncés dans la Déclaration universelle des droits de l'homme et attend avec intérêt la commémoration du soixantième anniversaire de cet instrument en 2008. Il convient selon nous de marquer cet anniversaire en appliquant et en intégrant les droits de l'homme dans les activités de l'Organisation, y compris sur le terrain, et en encourageant et en soutenant l'action utile du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme et de ses services.

Pour terminer, l'Union européenne est pleinement résolue à mettre en œuvre les principes énoncés dans le document final du Sommet mondial, selon lesquels le développement, la paix et la sécurité et les droits de l'homme sont interdépendants et se renforcent mutuellement.

M^{me} Chabau (Cuba) (*parle en espagnol*) : Ma délégation s'associe à la déclaration qui doit être faite sur ce sujet par le représentant du Pakistan au nom du Groupe des 77 et de la Chine. Nous aimerions également formuler quelques observations sur ce sujet, qui présente une importance particulière pour les pays en développement.

Nous nous trouvons pratiquement à mi-parcours de l'échéance fixée pour la réalisation des modestes objectifs énoncés dans la Déclaration du Millénaire. Toutefois, on s'éloigne un peu plus chaque jour de la perspective de voir ces objectifs atteints. Selon les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), nous devrions avoir réduit de moitié d'ici à 2015 le nombre de personnes vivant dans l'extrême pauvreté dans les pays en développement. Or, si 1,276 milliard de personnes vivaient dans l'extrême pauvreté en 1990, elles sont aujourd'hui 2,5 milliards dans ce cas.

Nous devons réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de cinq ans d'ici à 2015. Cependant, 10,1 millions d'enfants continuent de mourir avant d'atteindre l'âge de cinq ans, la plupart de causes évitables. Il est évident que nous ne pourrons pas atteindre cet objectif.

Nous nous étions proposés d'enrayer et de commencer à réduire, d'ici à 2015, la propagation du VIH/sida. Cependant, l'année dernière, le nombre de

personnes décédées de cette maladie s'est élevé à 2,9 millions.

Nous avons fixé l'objectif de rendre l'enseignement primaire universel d'ici à 2015. Cependant, 115 millions d'enfants n'ont pas accès à l'éducation primaire. Au rythme actuel, quand pourrions-nous annoncer que nous avons réalisé cet objectif?

Nous devons veiller à préserver l'environnement d'ici à 2015. Cependant, les objectifs importants que nous avons approuvés à Johannesburg pour assurer un véritable développement durable sont encore loin d'être réalité. La menace de l'accélération des changements climatiques mondiaux, qui entraînent la dégradation de l'environnement, ne cesse de croître. La situation est encore plus grave aujourd'hui, les dangers sont plus grands et il nous reste beaucoup moins de temps.

Le prétendu agenda pour le développement des pays les plus pauvres est bien loin de s'être effectivement matérialisé. Les pays en développement sont toujours victimes du fléau de la pauvreté, du manque de ressources et de la marginalisation. Leurs graves problèmes économiques continuent de croître, auxquels viennent s'ajouter les conflits armés, les catastrophes naturelles et la propagation de maladies.

Alors qu'un pour cent de la population du monde – les plus riches – détient 40 % des richesses, 50 % de la population – les plus pauvres – en détiennent à peine 1 %. Les inégalités continuent d'augmenter entre les pays et à l'intérieur de chaque pays. Les riches sont de plus en plus riches et les pauvres sont de plus en plus pauvres, tendance qui, malheureusement, continue de caractériser les relations internationales actuelles, au détriment du plein exercice du droit au développement qui demeure une chimère pour les pays pauvres de la planète.

Les solutions durables aux questions abordées dans le Consensus de Monterrey, telles que l'aide publique au développement, la dette extérieure, l'investissement étranger direct et le commerce international, continuent aujourd'hui d'être une chimère. En dépit des promesses faites, l'aide publique au développement est toujours en baisse et reste bien en deçà de 0,7 %. En 2006, elle ne représentait que 0,3 % du produit national brut des pays développés.

La dette extérieure des pays en développement continue d'augmenter et l'année dernière, elle a atteint le chiffre effrayant de 2,851 billions de dollars.

Les pays en développement continuent de participer dans une très faible proportion au commerce international en comparaison des pays industrialisés. Les pays en développement, qui comptent près des quatre cinquièmes de la population mondiale, ne participent qu'à un tiers des échanges internationaux. Leur marginalisation sur le marché international s'accroît, ce qui renforce le transfert net des ressources financières du Sud vers le Nord et consolide la répartition inégale des coûts et des bénéfices résultant de ce processus.

Paradoxalement, on continue d'investir chaque année plus d'un billion de dollars dans les dépenses militaires, et des milliards de dollars dans la publicité. Avec à peine 10 % du montant des ressources consacrées aujourd'hui aux dépenses militaires, on pourrait réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Malheureusement, le monde industrialisé semble ne pas avoir pris conscience de tout cela et manque toujours de volonté politique pour prendre des décisions historiques qui permettraient de corriger les inégalités structurelles du système économique international, lequel n'est absolument pas viable.

Aujourd'hui, il est plus nécessaire que jamais que les pays développés honorent les engagements qu'ils ont pris dans le cadre des grandes conférences et sommets des Nations Unies en liaison avec les secteurs économique et social et autres secteurs connexes. Ces engagements ne peuvent plus rester lettre morte ni constituer une simple déclaration politique visant à diluer les responsabilités ou à retarder leur plein respect.

La communauté internationale doit maintenant mener une réflexion consciente et profonde sur la situation dont souffrent les pays en développement, conséquence d'un ordre économique mondial injuste et inéquitable, et qui s'est avérée non viable. La solution aux problèmes dont les pays en développement continuent de souffrir, et la préservation de la nature et de l'espèce humaine elle-même sont des questions qui concernent l'ensemble de la communauté internationale, les riches comme les pauvres.

Les objectifs et les buts ont été définis; cependant, pour les atteindre, il faut que les pays les plus riches aient la ferme volonté politique de

s'acquitter de leurs engagements, ce qui constitue indéniablement le plus grand défi à relever. Ce n'est qu'à ce moment-là que nous pourrions garantir une association mondiale authentique et juste en faveur du développement.

M. Edrees (Égypte) (*parle en arabe*) : L'Égypte attache une importance particulière à l'application et au suivi intégrés et coordonnés des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social; ils ont contribué dans une large mesure au programme d'action pour le développement international qui se fonde sur le partenariat, le respect et la solidarité.

Le début de la soixante-deuxième session a vu se tenir une série de réunions de haut niveau sur l'application de ces décisions. Tout d'abord, il y a eu la réunion de haut niveau sur les changements climatiques; elle a été suivie du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement en vue de préparer la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, qui se tiendra à Doha au deuxième semestre 2008. En même temps, des négociations sont en cours au sein de différentes Commissions – en particulier la Deuxième et la Troisième Commission – concernant les projets de résolution relatifs à différentes questions dans ce domaine.

Malgré les efforts de l'ONU dans le domaine du développement, de nombreuses décisions adoptées pendant les grandes conférences et sommets dans les domaines économique et social et autres domaines connexes ne sont pas suffisamment appliquées. Nous suivons de près les efforts visant à réexaminer ces décisions, notamment dans les domaines suivants.

Tout d'abord, les pays développés n'honorent toujours pas leurs engagements de fournir des ressources financières suffisantes aux activités opérationnelles de l'ONU dans le domaine du développement. Ces activités ont connu une baisse encore plus nette du financement par le budget-programme provenant des contributions volontaires. Cela signifie que les pays développés lient le financement à leurs agendas politiques. Cela se répercute sur la neutralité de l'ONU et va à l'encontre des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale affirmant les principes d'appropriation nationale et de

souveraineté nationale et rejetant la pratique du deux poids, deux mesures et l'imposition de conditions.

Deuxièmement, on a de plus en plus tendance à dissocier les questions environnementales, en particulier les changements climatiques, des problèmes du développement durable. Il faut faire attention à ne pas aller trop loin de peur qu'à long terme, le fossé ne se creuse entre les riches et les pauvres et que l'on passe à côté de l'objectif du développement durable. Toutefois, cela ne change en rien notre volonté de relever les défis soulevés par les changements climatiques. Bien qu'ils soient les moins pollueurs, les pays en développement, en particulier ceux issus de l'Afrique, sont les plus durement touchés par le phénomène. C'est pourquoi l'Assemblée générale doit, avec l'appui du Secrétaire général, parvenir à un accord équilibré sur les questions de fond afin de régler le problème en tenant compte des informations fournies par les experts internationaux sur l'état de la situation et ses causes. Il faut également prendre en considération les besoins des pays en développement et réfléchir à la manière de les adapter aux risques posés par les changements climatiques, à travers l'octroi de ressources financières, les transferts de technologies et le renforcement de leurs capacités. Il importe aussi que les engagements pris par les pays développés fassent contrepoids à ceux des pays en développement, conformément au principe des responsabilités, charges et obligations communes mais différenciées.

L'Assemblée générale et le Conseil économique et social disposent déjà de mécanismes permettant de faire appliquer ces décisions, d'en assurer le suivi et la coordination. En revanche, la volonté politique continue de faire défaut. Nous estimons pour notre part que d'aucuns veulent obliger uniquement les pays en développement à s'engager parce qu'ils reçoivent une assistance et pour que les pays développés n'aient pas à appliquer les décisions prises.

Tout en ayant pris le parti d'ignorer la situation qui règne chez eux en matière des droits de l'homme, les pays développés montrent du doigt ceux en développement en exigeant d'eux qu'ils garantissent l'état de droit, qu'ils appliquent les principes démocratiques et qu'ils engagent des réformes politiques, économiques et sociales à l'échelle nationale. Dans le même temps, ils ferment les yeux sur certaines actions menées en parallèle sur la scène internationale, ce qui conduit à l'absence d'une bonne gouvernance internationale. Cet état de fait nourrit la méfiance et la division entre les membres de la

communauté internationale et fait naître de nouveaux problèmes de portée mondiale, qui sortent du cadre habituel des relations internationales et des procédures établies du droit international. Il en résulte également un traitement inégal des questions de désarmement et de non-prolifération nucléaires, ce qui, du même coup, met en péril le système de non-prolifération ainsi que la paix et la sécurité internationales.

Aux plans économique et social, bien que soit désormais révolu le temps des décisions prises par consensus dans le cadre de sommets et conférences, comme on l'a vu ces 10 dernières années, il importe de veiller à ce que l'ONU soit plus à même d'analyser et de surveiller l'évolution de la situation internationale et régionale et d'y réagir en conséquence. Cela suppose, conformément au plan de réforme proposé par le Secrétaire général, de réformer le Département des affaires économiques et sociales en le dotant, comme dans le cas du Département des affaires politiques, des ressources financières nécessaires.

Tout en étant prêt à examiner les idées proposées sur la manière de soutenir les efforts des Nations unies en matière de diplomatie préventive, nous estimons qu'il importe de régler la question de la transparence et de la consultation des États membres. Il est également nécessaire que le Département des affaires économiques et sociales reçoive le même appui que celui demandé par le Département des affaires politiques, conformément aux dispositions du document adopté à l'issue du Sommet mondial 2005, qui a mis en corrélation la sécurité, le développement et les droits de l'homme.

Cela nous amène à l'application des textes issus des sommets consacrés à la condition de la femme et à son autonomisation. Il est désormais évident que, dans le débat sur les structures et entités à créer, nous avons perdu de vue les véritables besoins des femmes en termes de développement, d'éducation, de santé et autres, par rapport à ceux des hommes, de même que nous avons délaissé la question du respect de leurs droits fondamentaux dans les pays d'immigration, dans le cadre de l'occupation et en tant que femmes autochtones. Il importe également de se pencher sur le statut des enfants au niveau international en interdisant tout acte de violence dirigé contre eux et en veillant à l'exercice de leurs droits à l'éducation, à la santé et au développement économique.

Pour pouvoir donner suite aux textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées

par les Nations unies d'une façon coordonnée et intégrée, il importe donc d'améliorer les performances de l'Organisation et l'efficacité de ses services afin d'utiliser au mieux les ressources disponibles. Ce faisant, nous n'aurions pas à définir de nouveaux mandats qui seraient contradictoires avec ceux des organes existants ni à revoir les mandats qui portent sur des questions politiques délicates et revêtent une importance particulière pour certains pays. Il faut également s'abstenir de lier la question de la réforme au budget afin de ne pas faire renaître les antagonismes entre les membres et exacerber le sentiment de méfiance. C'est le moment d'en finir avec ces sentiments.

Il est donc essentiel de préserver la crédibilité de l'Assemblée générale dans le traitement des problèmes internationaux en veillant à la pleine mise en œuvre de ses résolutions et en respectant les décisions antérieures, y compris les principes de Rio et de Johannesburg. En effet, l'intérêt accordé à la couverture médiatique et à l'organisation de réunions à différents niveaux doit aller de pair avec une application coordonnée et efficace. Sinon, l'action collective internationale menée dans les domaines économique et social sera discréditée. L'affaiblissement du système de sécurité collective internationale qui en résulterait pourrait amoindrir le rôle de l'ONU au lieu de le renforcer. Or, je suis sûr que personne dans cette salle ne souhaite qu'il en soit ainsi.

M. Yaroshevich (Biélarus) (*parle en russe*) : La délégation biélorussienne souhaite s'exprimer sur le point 117 de l'ordre du jour, intitulé « Réforme des Nations Unies : mesures et propositions ». Elle salue la manière dont est gérée et organisée la réforme du Secrétariat et du système des Nations Unies dans son ensemble. Après que les États Membres ont été saisis pour examen du rapport du Secrétaire général « Investir dans l'Organisation des Nations Unies pour lui donner les moyens de sa vocation mondiale », ils ont adopté, à la majorité des voix, la résolution 60/260, donnant ainsi une tournure constructive à la réforme du Secrétariat.

Nous attirons l'attention sur la nécessité de poursuivre les efforts tendant à associer davantage les fournisseurs issus des pays en développement et des économies en transition au système des achats de l'ONU. La réforme de ce système doit voir la mise en place d'un mécanisme transparent et équilibré ainsi que

l'instauration de conditions égales pour tous les États Membres et leurs acteurs économiques.

La délégation biélorussienne prend note des progrès accomplis dans l'application des méthodes et des technologies de l'information les plus modernes au Siège de New York, ainsi qu'à Vienne, Genève et Nairobi, au bénéfice des États Membres. Il convient selon nous de poursuivre sur cette lancée afin que ces technologies soient utilisées dans les six langues officielles de l'ONU. Nous estimons également qu'il faut continuer de rechercher des solutions aux problèmes de personnel qui se posent dans les bureaux de l'ONU à Nairobi. Tout doit être mis en œuvre pour y pourvoir les postes vacants dans les services linguistiques. Il est primordial que l'ONU soit performante sur le continent africain, compte tenu du poids de l'Afrique dans l'ordre du jour de l'Organisation.

Je profite de l'occasion pour souligner l'absence de progrès notable vers une représentation équitable des groupes régionaux au sein du Secrétariat de l'ONU et de sa direction. De graves lacunes persistent. Il semblerait que l'essentiel du personnel du Secrétariat soit issu du Groupe des États d'Europe occidentale, en particulier au Siège à New York. L'Europe orientale reste la région la moins représentée au niveau des postes de direction du Secrétariat. Tous les efforts faits par le Groupe des États d'Europe orientale pour accroître sa représentation sont restés vains, faute de mesures concrètes visant à remédier à la situation. C'est une situation d'autant plus étrange que notre région compte un grand nombre de spécialistes hautement qualifiés.

En ce qui concerne la réforme à l'échelle du système, nous voudrions dire quelques mots sur la mise en place des institutions dans la mesure où cela concerne le Conseil des droits de l'homme et les efforts visant à améliorer la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement. La délégation du Bélarus se félicite du lancement des travaux du Conseil des droits de l'homme, créé par l'Assemblée générale, et des premiers résultats positifs qu'il a obtenus. Le 16 novembre, la Troisième Commission a adopté un projet de texte sur le Conseil des droits de l'homme (A/C.3/62/L.32, tel qu'amendé) concernant la mise en place des institutions du Conseil des droits de l'homme et les principes directeurs relatifs aux titulaires de mandat dans le cadre des procédures spéciales.

La Commission a également appuyé les décisions du Conseil concernant le mécanisme d'examen périodique universel consacré à un pays donné. Sur ce point, nous espérons vivement être en mesure d'éliminer la politisation et la politique de deux poids, deux mesures dans l'évaluation de la situation en matière de droits de l'homme dans les États Membres. Le Bélarus tient à exprimer son appui à la décision relative à la mise en place des institutions du Conseil des droits de l'homme, en particulier en ce qui concerne la création d'un mécanisme d'examen périodique universel et la rationalisation des procédures spéciales.

Nous estimons que la nécessité de préserver le rôle clef des gouvernements nationaux dans la fixation des priorités des activités opérationnelles réalisées par l'ONU dans un pays donné doit être au centre de la réforme sur la cohérence de l'action du système des Nations Unies dans les domaines du développement, de l'aide humanitaire et de la protection de l'environnement. Les organes des Nations Unies peuvent contribuer à l'élaboration des priorités nationales de développement, mais elles ne sauraient en aucun cas les imposer. Dans cet effort de réforme, nous devons nous appuyer sur la nature intergouvernementale de l'ONU et sur le principe du multilatéralisme pour régler les problèmes. Ce qui est inadmissible, c'est l'idée qu'un pays, un représentant, un programme ou une institution de l'ONU détermine le budget. Nous ne pouvons pas soutenir l'idée consistant à fusionner toutes les activités opérationnelles de tous les organes des Nations Unies en une seule institution. L'adoption d'une telle approche aurait pour conséquence qu'il n'y aurait plus qu'une seule institution pour répondre, de manière moins informée et moins rapide, aux besoins des pays bénéficiaires.

Le Bélarus est également préoccupé par le fait que plusieurs délégations sont mécontentes de la qualité des rapports qu'entretient l'ONU avec les institutions de Bretton Woods et avec les donateurs bilatéraux. Cette situation a un impact négatif sur la prévisibilité et sur la stabilité des flux financiers affectés au développement.

Pour terminer, la délégation du Bélarus voudrait saisir cette occasion pour réaffirmer sa volonté de participer très activement aux efforts visant à trouver les moyens efficaces de réformer l'ONU.

M. Ale Magar (Népal) (*parle en anglais*) : Le Népal est très reconnaissant au Président de l'Assemblée générale de l'importance qu'il a accordée à l'application effective des textes issus des grandes conférences et des réunions au sommet organisées par les Nations Unies, y compris la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

Au cours des premières années de la présente décennie, la communauté internationale a pris des engagements concrets lors de différents sommets et conférences en faveur du progrès du développement socioéconomique dans le monde. En l'an 2000, la Déclaration du Millénaire nous a donné les OMD. En 2001, le Programme d'action de Bruxelles a été adopté à l'intention des pays du monde les moins avancés. Le Sommet mondial pour le développement durable, tenu en 2002, a débouché sur le Plan de mise en œuvre de Johannesburg. La même année, la communauté internationale s'est entendue sur le Consensus de Monterrey sur le financement du développement. En 2003, le Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral a été mis au point. Ces sommets et conférences nous ont montré, de manière significative, la voie à suivre sous la forme d'engagements, d'objectifs et de programmes convenus. Ils ont également recensé les grands principes du développement socioéconomique, notamment ceux du partenariat mondial et de l'appropriation des programmes par les pays.

À mi-chemin de la date butoir fixée pour tenir ces engagements, le bilan montre que les progrès sont mitigés. Si certains pays ont enregistré des avancées importantes dans la réalisation de certains objectifs, un grand nombre d'autres, en revanche, en particulier les pays les moins avancés, sont toujours très en retard sur le calendrier prévu. À moins d'intensifier dès aujourd'hui nos efforts, nous ne parviendrons pas à atteindre les objectifs fixés dans les délais prévus. Nous devons donc faire fond sur les réalisations obtenues jusqu'à maintenant et nous employer à intensifier les efforts dans un avenir proche.

Le Népal accorde une grande importance au rôle que joue le système des Nations Unies dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet sur le développement socioéconomique. Nous sommes favorables à un plus grand engagement du Conseil économique et social pour faire progresser l'agenda socioéconomique. Nous soutenons le principe de la cohérence à l'échelle du système et nous insistons sur la nécessité d'une

coordination interinstitutions au sein du système des Nations Unies pour que les textes relatifs au développement soient mis en œuvre avec succès. Nous encourageons les commissions régionales et les institutions spécialisées, les fonds et les programmes des Nations Unies à amplifier leurs rôles s'agissant de renforcer les programmes nationaux en faveur du développement.

Les institutions de Bretton Woods et l'Organisation mondiale du commerce devraient, elles aussi, jouer un rôle plus efficace dans la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet organisées par les Nations Unies dans les domaines économique et social et dans les domaines connexes. Il faut étendre davantage le rôle de ces institutions et réorienter leurs actions en faveur du développement socioéconomique dans les pays les plus pauvres du monde. Il faudrait en particulier que leurs mécanismes de suivi et de surveillance soient renforcés en améliorant les indicateurs sur lesquels ils s'appuient et en mettant au point une matrice fondée sur des résultats chiffrés qui permette d'évaluer la mise en œuvre des textes issus des grandes conférences et réunions au sommet.

L'année 2008 sera déterminante pour l'agenda du développement. Nous allons en effet évaluer les progrès accomplis dans la mise en œuvre des objectifs du Millénaire pour le développement et des décisions issues de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement. En outre, l'Assemblée générale entreprendra l'examen à mi-parcours du Programme d'action d'Almaty en faveur des pays en développement sans littoral. À la douzième Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement, qui se tiendra à Accra, nous nous occuperons également des obstacles au développement que pose la mondialisation. Le Népal accorde la plus haute importance à ces rencontres et débats et elle insiste sur le fait qu'ils nous donnent à nouveau l'occasion d'intensifier plus avant la mise en œuvre des objectifs et des engagements convenus dans le domaine du développement.

Le Népal est déterminé à intégrer les objectifs, engagements et programmes en faveur du développement convenus sur le plan international à ses politiques et programmes nationaux. Nous avons déjà incorporé nombre d'entre eux à notre plan de développement national. Notre plan intérimaire met l'accent sur un développement centré sur la personne humaine, tout en insistant fortement sur la bonne

gouvernance et la réduction de la pauvreté. Nous espérons que nos partenaires de développement pourront intensifier leur assistance afin de nous aider à atteindre les objectifs et les cibles que nous nous sommes fixés.

Le processus de paix au Népal a enregistré des avancées significatives depuis la signature historique, en novembre 2006, d'un accord de paix global entre le Gouvernement népalais et le Parti communiste népalais (maoïste). Nous nous employons à créer un Népal nouveau attaché aux valeurs fondamentales de la démocratie, de la justice sociale et à un discours populaire progressiste.

La fin du conflit qui a duré une décennie a donné des résultats très concrets, tels que l'autonomisation des masses et l'acceptation d'un cadre plus participatif et plus démocratique, ouvert aux différents groupes marginalisés du pays, comme les femmes, les populations autochtones, les Madhesi, les Dalit et les populations des régions les plus reculées. Nous abordons maintenant la phase de restructuration de l'État avec des élections à l'Assemblée constituante, au sein de laquelle les représentants du peuple élus rédigeront leur propre constitution. Cette évolution est vitale pour créer un climat propice à une meilleure mise en œuvre des objectifs et engagements dans le domaine du développement socioéconomique convenus à l'échelle internationale.

Pour terminer, la communauté internationale ne peut se permettre de rester un spectateur passif alors que des millions de personnes de par le monde continuent de souffrir d'une pauvreté paralysante et de l'exclusion. Elle a la responsabilité particulière de les arracher à cet enlèvement.

Il est possible de reléguer la pauvreté dans le passé, et c'est à la portée des humains si nous agissons tous ensemble. Cette promesse solennelle ne peut pas être tenue sans un renouvellement de la volonté politique internationale, un accroissement considérable des ressources, la mise en œuvre de politiques et de programmes viables et des dirigeants nationaux déterminés. Ensemble, nous pouvons y parvenir. Tel est l'enseignement que nous avons tiré de ces sommets et conférences.

Comme tous les membres de ma délégation, je suis personnellement très honoré et considère comme un privilège d'assister à la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, bien que mon voyage pour arriver jusqu'ici ait été difficile. Il y a environ sept

mois, je me suis vu refuser un visa pour les États-Unis, alors que j'avais eu le privilège de recevoir une invitation écrite du Secrétaire général adjoint Lynn Pascoe, m'appelant à me joindre à l'équipe qui travaille à la création du bureau des Nations Unies chargé d'étudier les fonctions et systèmes électoraux. Je pense que ce type de mesure et d'attitude adoptée par la classe dirigeante des États-Unis n'est absolument pas évident dans le monde entier, même si l'on y a un grand respect pour elle. C'est ce qui a amené beaucoup, dans le monde entier, à envisager d'installer le Siège des Nations Unies dans un lieu aisément accessible à tous.

M^{me} Al-Ghanim (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord, au nom de l'État du Koweït, adresser nos profonds remerciements au Secrétaire général pour tous les efforts qu'il a déployés à la tête de l'Organisation, efforts dont font état les divers rapports qu'il a soumis pour examen au cours de la présente session. Ces rapports mentionnent notamment qu'il est important de mettre en œuvre les dispositions de la Déclaration du Millénaire et de ne pas permettre que celle-ci devienne un simple souvenir dans l'histoire de l'Organisation, laquelle manifeste ainsi son souci de mener pleinement à bien son mandat.

Le développement économique et social est au cœur des objectifs et des activités que l'ONU mène à bien. La réalisation des objectifs de développement convenus à l'échelle internationale, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), ne doit pas dépasser le cadre général des activités de développement de l'ONU. Il est également nécessaire de s'acquitter pleinement des engagements pris à toutes les grandes conférences et réunions au sommet des Nations Unies dans les domaines économique et social et autres domaines connexes, ainsi que de renforcer le partenariat international pour le développement, qui se fonde sur la reconnaissance de la volonté politique et de l'appropriation au niveau national des stratégies de développement des États.

En dépit du fait que deux ans se sont écoulés depuis le Sommet mondial de 2005 et sept ans depuis le Sommet du Millénaire, les difficultés et les dangers qui pèsent sur la paix et la sécurité internationales, tels que la pauvreté, la famine, la propagation de maladies dangereuses et infectieuses comme le sida et le paludisme, et la dégradation de l'environnement, sont toujours présents et nous menacent. La première Conférence internationale de suivi sur le financement du développement, qui devrait avoir lieu à Doha au

cours du deuxième semestre de 2008, offre une occasion importante d'évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

L'État du Koweït a notablement progressé dans ses efforts visant à traduire les engagements et les résolutions du Sommet mondial de 2005 en résultats concrets; il a également réalisé les OMD, en particulier dans les domaines de l'éducation, de la santé et de la promotion du rôle des femmes dans la société. Il a conçu des politiques capables d'améliorer la société et de réaliser davantage de progrès sociaux et économiques, ainsi que d'élever le niveau de vie par habitant.

Croyant fermement dans les valeurs humaines et la solidarité internationale, depuis que nous avons obtenu notre indépendance, nous avons adopté un généreux programme d'aide aux pays en développement. Le Fonds koweïtien pour le développement économique arabe, créé en 1961, vient au deuxième rang mondial des fonds de développement par ordre d'ancienneté, après le Fonds monétaire international. Le Fonds koweïtien a financé des centaines de projets d'infrastructures dans plus de 100 pays, qui ont été évalués à plus de 12 milliards de dollars, soit plus du double du pourcentage du produit national brut (PNB) prévu pour l'aide au développement et convenu à l'échelle internationale.

À cet égard, il revient aux pays développés de contribuer à renforcer les structures économiques des pays en développement et de respecter leurs engagements, en leur fournissant l'aide financière et technologique nécessaire pour atteindre le niveau de 0,7 % du PNB, fixé pour l'aide publique au développement. Cette aide doit être fournie dans le cadre de l'appui aux stratégies nationales que les pays en développement eux-mêmes ont adoptées.

Non seulement il est regrettable de constater la persistance de la pauvreté, de la famine et de la maladie dans les pays en développement, mais il est aussi pénible de voir que plus de la moitié de la population mondiale vit avec moins de deux dollars par jour. Cela mérite que l'on examine sérieusement et analyse véritablement les obstacles au développement dans les pays en développement. À cet égard, l'État du Koweït appelle l'Organisation mondiale du commerce et les institutions de Bretton Woods à réduire les restrictions imposées aux exportations des pays en développement et à promouvoir un système

commercial international plus juste et équitable pour les pays pauvres et les pays les moins avancés, ainsi qu'à accroître leur participation au processus de prise de décisions de l'OMC et à prendre en considération les préoccupations des pays pauvres et pays les moins avancés.

Nous réaffirmons notre engagement de déployer des efforts en vue de réduire l'incidence des dangers auxquels le monde d'aujourd'hui fait face, en particulier ceux qui concernent l'environnement. L'État du Koweït est particulièrement préoccupé par le phénomène des changements climatiques. En dépit de tous les rapports du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, qui confirment la difficulté de s'appuyer sur une seule stratégie pour atténuer l'impact de ce phénomène, nous constatons que l'essentiel des efforts reste centré sur la diminution de l'usage des combustibles fossiles. D'autres facteurs dus au comportement humain qui polluent l'air et causent un schéma plus marqué de changement climatique sont ignorés, notamment la déforestation, l'expansion urbaine au détriment des terres agricoles et les effets de l'énergie nucléaire. Il s'agit des principales causes de l'accumulation de gaz à effet de serre dans l'atmosphère et du réchauffement planétaire.

Nous espérons que la proche réunion, qui aura lieu à Bali, en Indonésie, des États parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et au Protocole de Kyoto fournira l'occasion de traiter cette question en détail. Dans ce contexte, nous voudrions signaler que l'État du Koweït a récemment donné 150 millions de dollars à la réunion présidentielle des pays de l'OPEP sur la question de l'énergie et des recherches sur le climat, qui s'est tenue à Riyad.

L'État du Koweït tiendra sa promesse de fournir tout l'appui et toute l'aide possible à ses pays amis du monde en développement. C'est le résultat de notre foi inébranlable dans le principe du partage, dans le but d'assurer un développement durable et une vie plus prospère et stable à tous les habitants du monde.

M^{me} Aitimova (Kazakhstan) (*parle en anglais*) : Cette année, nous sommes à mi-parcours des efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD).

S'agissant de la réalisation de ces objectifs, nous constatons que de nombreux pays parviennent à éliminer la pauvreté et la famine. Cependant, il nous

faut coordonner les actions multilatérales pour atteindre les OMD, afin de créer un environnement économique international capable de promouvoir les efforts des pays en développement visant à s'assurer une croissance économique et un développement durables.

Le Kazakhstan est déterminé à remplir son obligation d'atteindre les OMD et met en œuvre de façon constante sa stratégie de développement à long terme, connue sous le nom « Kazakhstan 2030 ». Notre principal objectif en matière de politique économique est de veiller à ce que le Kazakhstan rejoigne les rangs des économies les plus compétitives. À cette fin, nous mettons en œuvre un programme industriel innovant en vue de diversifier l'économie, d'accroître la production des biens et des services à valeur ajoutée et de jeter les bases d'une économie de services de haute technologie.

Il est largement admis que, pour atteindre les OMD, des efforts supplémentaires doivent être faits pour veiller à ce que les pays ayant des besoins particuliers accomplissent les progrès nécessaires en ce qui concerne toutes les cibles des OMD. Les difficultés et les contraintes auxquelles se heurtent les pays en développement sans littoral sont énormes. Il est bien connu que les coûts élevés des transactions commerciales, dus en grande partie au manque d'accès à la mer et à l'éloignement des grands marchés, constituent la principale cause de marginalisation des pays en développement sans littoral. C'est pourquoi il est très important de veiller à la mise en œuvre des décisions et recommandations issues des grandes conférences internationales sur le commerce et le développement, pour que les petites économies vulnérables aient enfin l'occasion de bénéficier des fruits et des avantages promis lors de ces conférences.

Le Kazakhstan estime que les principaux organes de l'Organisation des Nations Unies doivent continuer, dans leur programme de travail, d'accorder la priorité aux questions de développement social. Le développement social, le bien-être de la population, l'élimination de la pauvreté, l'éducation et la création d'emplois décents sont les principaux éléments à la base de la sécurité collective et de la paix dans le monde.

Aussi voudrais-je féliciter la délégation de la République du Kirghizistan qui a été l'instigatrice du projet de résolution intitulé « Journée mondiale de la justice sociale » (A/62/L.15), présenté aujourd'hui; le Kazakhstan le parrainera. Nous pensons que la

célébration de la Journée mondiale de la justice sociale donnera l'occasion aux sociétés et aux communautés, quel que soit leur niveau, d'attirer l'attention, une fois de plus, sur l'importance du développement social et de la réalisation de la justice sociale partout dans le monde.

La délégation kazakhe voudrait féliciter le Secrétaire général de s'être fermement engagé à faire du Secrétariat un modèle de transparence et de responsabilité, obéissant aux plus strictes normes d'efficacité, de compétence et d'intégrité. Nous pensons que donner la suite voulue aux recommandations des organes de contrôle de l'ONU devrait permettre de revaloriser le capital humain de l'Organisation, d'affiner les instruments de prise des décisions de gestion et les contrôles financiers et d'accélérer l'établissement de rapports de gestion plus pointus. La considération dominante dans le recrutement du personnel doit être la nécessité de s'assurer les services de personnes possédant les plus hautes qualités de travail, de compétence et d'intégrité, et en tenant dûment compte du principe de la répartition géographique équitable, conformément à l'Article 101 de la Charte.

Notre délégation approuve les mesures prises par le Secrétariat pour améliorer le système d'achat de l'ONU. En tant que nouveau pays donateur, le Kazakhstan souhaite que l'on multiplie les occasions de vente pour les vendeurs des pays en développement et des économies en transition, et que l'on diversifie les sources de biens et de services. Au cours des 10 dernières années, la compétitivité des économies de ces pays s'est considérablement améliorée. Pour encourager les achats dans ces pays, le Service des achats de l'ONU devrait mettre régulièrement à jour son système des achats hors siège, envisager l'organisation de plus de séminaires et de cours de formations à l'intention des entrepreneurs locaux et diffuser plus d'informations en langues locales dans les médias.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 57/32 de l'Assemblée générale en date du 19 novembre 2002, je donne maintenant la parole à l'Observatrice de l'Union interparlementaire.

M^{me} Filip (Union interparlementaire) (*parle en anglais*) : Je suis heureuse de pouvoir prendre la parole devant l'Assemblée générale au titre du point de l'ordre du jour qui concerne le renforcement du

système des Nations Unies. Comme nous l'avons fait lors de sessions antérieures de l'Assemblée générale, je voudrais aborder ce thème en me focalisant sur la dimension parlementaire croissante du travail des Nations Unies et des avantages qui peuvent en découler.

Je tiens à rappeler que c'est aux parlements et à leurs membres qu'il appartient d'instaurer cette dimension et qu'elle doit être fermement ancrée dans les activités des parlements à l'échelon national. Il faut pour ce faire que les parlements fassent en sorte de suivre les négociations et les débats internationaux qui se déroulent dans le cadre des Nations Unies et d'y participer, et qu'ils veillent à ce que les normes internationales et la primauté du droit soient respectées au plan national. Cela suppose également qu'ils examinent attentivement les activités de l'ONU et qu'ils y apportent leur contribution.

Comme nous avons déjà eu l'occasion de le dire, l'Union interparlementaire (UIP) est convaincue que les parlementaires peuvent contribuer dans une très large mesure à mobiliser les opinions politiques nationales en faveur de l'action internationale. De l'avis de l'UIP, que partagent de nombreux États Membres de l'Organisation des Nations Unies, l'ONU aurait beaucoup à gagner à s'assurer que les parlements et leurs membres comprennent pleinement et sans ambiguïté les principaux processus et activités de l'ONU.

C'est dans cette optique qu'il y a un an, l'Assemblée générale a adopté par consensus la résolution 61/6 sur la « coopération entre l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire ». Depuis, nous nous sommes concentrés sur la mise en œuvre effective de cette résolution audacieuse et porteuse d'avenir.

Cette résolution engage d'une manière générale l'Organisation des Nations Unies et l'Union interparlementaire à continuer, compte tenu de l'importance des effets bénéfiques de la coopération entre les deux organisations, dont témoigne le rapport du Secrétaire général, de coopérer étroitement dans différents domaines, en particulier ceux de la paix et de la sécurité, du développement économique et social, du droit international et des droits de l'homme, ainsi que de la démocratie et des problèmes d'égalité entre les sexes.

C'est précisément parce que l'UIP est très attachée à cette coopération croissante qu'elle consacre

du temps et des ressources à faire en sorte que ce processus soit soigneusement pris en compte et bénéficie d'un appui politique. Aussi a-t-elle notamment créé dans cette optique une commission des affaires des Nations Unies, à travers laquelle tous les parlements peuvent contribuer à l'édification de cette dimension parlementaire du travail des Nations Unies et veiller à ce qu'elle soit traduite dans les faits.

Si les Membres le permettent, j'aimerais leur parler rapidement des activités que l'UIP a menées durant cette année, dans cette optique de renforcement du système des Nations Unies, pour faire suite à la résolution 61/6 de l'Assemblée générale et mettre en œuvre les dispositions qu'elle renferme. Pour commencer, dans cette résolution, l'Assemblée générale engage l'Union interparlementaire à contribuer encore davantage à ses travaux, notamment pour ce qui est de sa revitalisation, comme elle l'envisage dans les résolutions pertinentes de 2006 et de 2007, et en ce qui concerne les organes nouvellement créés tels que le Conseil des droits de l'homme et la Commission de consolidation de la paix.

Sur le premier point, à savoir la revitalisation de l'Assemblée générale, l'UIP a eu l'occasion de consulter les États Membres de l'ONU. De plus, à la lumière de l'expérience des parlements nationaux en matière de réforme et de modernisation des instances législatives, l'UIP a communiqué à l'Assemblée générale une série d'idées, de propositions et de bonnes pratiques, et elle souhaite ardemment trouver la manière la plus adéquate de contribuer plus avant à ce processus.

Par ailleurs, le mois dernier, à Genève, la Commission parlementaire des affaires des Nations Unies nouvellement créée a entendu le Président du Conseil des droits de l'homme, avec lequel elle a entamé un dialogue. Il a été décidé qu'elle s'efforcerait de définir des modalités pour permettre aux parlements d'apporter le meilleur concours possible au Conseil, en particulier dans le cadre du processus d'examen périodique universel, l'objectif étant de veiller à l'exactitude des rapports sur la mise en œuvre des instruments internationaux relatifs aux droits de l'homme et de faciliter le recensement des domaines dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Ensuite, en ce qui concerne la Commission de consolidation de la paix, l'UIP a suivi de près les débats et les mesures prises au sujet du Burundi et de

la Sierra Leone. Elle travaille aux côtés des parlements et des autorités de ces deux pays, pour faire émerger un appui massif de la communauté internationale aux nouvelles instances législatives, éléments indispensables d'une paix et d'un développement durables.

Conformément à la résolution 61/6 de l'Assemblée générale, l'UIP soutient plus activement le Conseil économique et social, notamment en l'aidant à exercer les nouvelles fonctions qui lui ont été confiées au Sommet mondial de 2005. À cet égard, elle a pris la tête des efforts visant à donner une dimension parlementaire au nouveau Forum de coopération en matière de développement (DCF) et après avoir exprimé cette année sa détermination lors du lancement du Forum, elle se prépare activement pour la session de fond du Forum qui aura lieu l'année prochaine.

Elle intégrera progressivement la coopération en matière de développement dans son programme de travail ordinaire. Parallèlement, elle compte demander à un groupe représentatif de parlementaires de pays développés et en développement, très au fait de ces questions, de participer au premier Forum des partenaires du DCF, au printemps prochain, et pourra ainsi apporter une contribution directe au DCF. En sa qualité de membre du conseil consultatif du Forum pour la coopération en matière de développement, l'UIP ouvrira des consultations avec l'ONU sur l'ordre du jour et les résultats attendus de cette réunion.

Au paragraphe 6 de la résolution 61/6, l'Assemblée générale se félicite de l'accord de partenariat conclu récemment entre le Fonds des Nations Unies pour la démocratie (FNUD) et l'UIP, et se réjouit du renforcement de leur collaboration dans le domaine de la démocratie et de la bonne gouvernance.

L'UIP est en effet en train de mettre en œuvre deux projets, grâce au financement du Compte de l'ONU pour le développement : le premier vise à améliorer la capacité des parlements d'Afrique d'adopter et de revoir la législation nationale pour se mettre en conformité avec les normes internationales relatives aux droits de l'homme; le second est un projet d'appui aux femmes parlementaires du Burundi, qui comprend des initiatives destinées à amener ces parlementaires, venues de tous les partis politiques, à travailler ensemble à la promotion des droits des femmes au Burundi.

Dans un ordre d'idées beaucoup plus général, la semaine dernière, l'UIP et le Programme des Nations

Unies pour le développement ont signé un mémorandum d'accord destiné à étendre leur coopération à l'appui de la gouvernance démocratique dans le monde, dans des domaines clés tels que les processus budgétaires nationaux, l'action des parlements au service des objectifs du Millénaire pour le développement, les stratégies de réduction de la pauvreté et le renforcement de la participation des parlements à la coopération pour le développement.

Enfin, mais ce n'est pas le moins important, comme nous avons eu l'occasion de le dire très récemment dans cette enceinte (voir A/62/PV.44), l'UIP est fière d'être associée un effort conjoint pour promouvoir une Journée internationale de la démocratie, qui coïncide avec la date anniversaire de la Déclaration universelle de la démocratie. Les préceptes et principes inscrits dans cet important document politique, entériné il y a 10 ans par des parlements nationaux dans le monde entier, demeurent aussi valables qu'ils l'ont toujours été. Nous sommes impatients de collaborer étroitement avec les Nations Unies en vue d'intégrer de manière systématique ces valeurs centrales dans les efforts visant à renforcer la démocratie dans le monde.

La résolution 61/6 recommande aussi le développement, en tant que réunions conjointes ONU/UIP, des auditions parlementaires annuelles tenues à l'Organisation des Nations Unies et des autres réunions parlementaires spécialisées tenues dans le cadre des grandes conférences de l'ONU. La semaine dernière, l'UIP et les Nations Unies, ont organisé ensemble, par l'intermédiaire du Bureau du Président de l'Assemblée générale, une audition parlementaire très réussie sur le thème du renforcement de la primauté du droit dans les relations internationales. Cette réunion a suscité un vif intérêt de la part des parlements nationaux, qui ont été nombreux à y participer. Nombre de représentants de missions permanentes, ainsi que de hauts représentants de l'ONU et des universitaires y ont également assisté, contribuant ainsi à un débat de fond interactif et chargé de résonances politiques.

Cette manifestation conjointe a permis de sensibiliser les responsables politiques aux questions qui figurent ou devraient figurer parmi les priorités de l'ONU – tenir les engagements pris dans le domaine du désarmement et de la non-prolifération, renforcer le régime international de justice pénale et mettre en œuvre la Stratégie antiterroriste mondiale. Elle a donné lieu à un certain nombre de recommandations à

l'intention des Nations Unies, ainsi qu'à la proposition de mesures parlementaires à l'appui de l'action de l'ONU. Nous comptons que ces résultats seront diffusés prochainement à l'ONU en tant que document officiel de l'Assemblée générale.

Enfin, la résolution 61/6 de l'Assemblée générale appelle à une plus grande participation de l'UIP, selon qu'il sera utile, à l'élaboration de stratégies à l'échelle du système destinées à être examinées par les organismes des Nations Unies et le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination, afin d'accroître et de rendre plus cohérent le soutien que les parlements apportent aux travaux de l'Organisation.

Il nous faut encore déterminer les meilleurs moyens de donner suite à cette recommandation, même si à l'évidence, des échanges utiles et mutuellement avantageux sont possibles dans un certain nombre de domaines, à savoir, entre autres, la réalisation des OMD, la mobilisation politique dans le cadre de la lutte contre le réchauffement climatique et l'intégration des questions d'égalité des sexes dans le domaine institutionnel.

Pour terminer, l'UIP demeure résolue à renforcer encore le partenariat stratégique qui la lie à l'ONU. Sur ce point, elle est guidée par les considérations et propositions énoncées dans son document d'orientation sur la nature des relations entre l'ONU et le monde parlementaire, soumis à la Commission parlementaire des affaires des Nations Unies pour examen et approuvé par les parlements membres de l'UIP à sa 117^e Assemblée, tenue au début d'octobre dernier. Ce document a été communiqué à l'ONU et devrait être distribué sous peu à l'Assemblée générale, auprès de laquelle elle tiendra lieu de contribution de l'UIP au titre du présent point de l'ordre du jour.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.15, intitulé « Journée mondiale de la justice sociale ». Avant de nous prononcer, je signale que depuis la présentation du projet de résolution, les pays suivants se sont portés coauteurs du document A/62/L.15 : Brésil, Chypre, Monténégro, Oman, Philippines et Thaïlande.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution?

Le projet de résolution A/62/L.15 est adopté (résolution 62/10).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 48, 116, 117 et 123 de l'ordre du jour.

Point 13 de l'ordre du jour

La place des diamants dans le financement des conflits

Lettre du Chef de la délégation de la Commission européenne transmettant le rapport sur les progrès accomplis dans l'application du Système de certification du Processus de Kimberley (A/62/543 et Add.1)

Projet de résolution (A/62/L.16)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : J'ai reçu de l'Observateur de la Communauté européenne une lettre où il demande à être le premier orateur au débat sur ce point. Les Membres se souviendront que la Communauté européenne est Président du Processus de Kimberley pour l'année 2007.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte, sans que cela fasse précédent, d'entendre l'Observateur de la Communauté européenne, Président du Processus de Kimberley, en sa qualité de premier orateur au débat sur la question?

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Conformément à la résolution 3208 (XXIX) de l'Assemblée générale, en date du 11 octobre 1974, et à la décision qui vient d'être prise, je donne maintenant la parole à l'observateur de la Communauté européenne.

M. Kovanda (Communauté européenne) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un grand honneur que d'avoir l'occasion de prendre la parole devant l'Assemblée aujourd'hui, pour présenter un rapport sur les activités du Processus de Kimberley ainsi que le contenu du projet de résolution A/62/L.16.

Depuis que le Processus de Kimberley a commencé, à la fin des années 90, à mieux coordonner la réaction internationale face au phénomène des diamants du sang, nous avons assisté à une volte-face considérable de la situation sécuritaire dans plusieurs pays producteurs de diamants, notamment l'Angola, la République démocratique du Congo, le Libéria et la Sierra Leone. La mise en œuvre du Processus de

Kimberley a contribué à ces progrès dans le monde réel et en a aussi bénéficié. Le seul cas actuel de diamants du sang est celui de la Côte d'Ivoire, où le commerce de diamants est interdit par la réglementation du Processus de Kimberley et l'embargo du Conseil de sécurité.

Plus que jamais les diamants bruts sont traités conformément aux règles du Processus de Kimberley. On estime qu'entre 100 000 et 250 000 carats sont produits chaque année en Côte d'Ivoire, sur une production mondiale annuelle de 176 millions de carats. Presque tous les centres de production et de commerce de diamants appliquent désormais le Système. Cette année a vu des saisies importantes et de nombreuses poursuites liées à la contrebande et aux diamants du sang. Le Processus de Kimberley protège par conséquent l'industrie du diamant légitime, qui joue un rôle important dans l'économie de nombreux pays, offrant ainsi à beaucoup la possibilité d'une vie meilleure.

Je voudrais mettre l'accent sur deux exemples de partenariat réussi, cette année, en appui du Processus de Kimberley, à savoir les cas du Ghana et du Libéria.

L'an dernier, à Gaborone, le Processus de Kimberley a trouvé une solution équilibrée avec le Ghana, qui était critiqué pour sa mise en œuvre nationale. J'ai maintenant le plaisir de signaler une amélioration considérable. Le Ghana applique un plan d'action en vue de prendre le contrôle de son secteur informel, aidé en cela par une aide technique et une surveillance supplémentaire fournies par la Communauté européenne, l'Afrique du Sud, les États-Unis et une équipe dirigée par un ancien Président du Processus pour évaluer les progrès accomplis. L'industrie du diamant, représentée par le Conseil mondial du diamant, participe à la surveillance des exportations. Les experts de l'ONU chargés des sanctions contre la Côte d'Ivoire ont salué

« la coopération du Processus de Kimberley et ses efforts pour encourager les États participants à améliorer encore leurs systèmes de contrôle interne ». (A/62/543, *annexe, par. 8*)

Ils ont aussi reconnu « les efforts remarquables du Ghana, qui ont renforcé la crédibilité de son système de contrôle interne et de son régime d'importations/exportations de diamants » (Ibid.).

Cette année, à Bruxelles, il a été convenu de passer à un système de surveillance des exportations

fondée sur le risque. Le Ghana continue ses efforts pour enregistrer les mineurs dont l'activité n'est pas déclarée et estimer les niveaux de production, avec le soutien des États-Unis, de la Communauté européenne et du Conseil mondial du diamant.

Le cas du Libéria offre un autre bon exemple de partenariat actif dans le cadre du Processus de Kimberley. Les participants et observateurs du Processus, parmi lesquels les États-Unis, les Émirats arabes unis, l'Afrique du Sud, le Canada, la Sierra Leone et le Conseil mondial du diamant, ainsi que la Mission des Nations Unies au Libéria (MINUL) et le Programme des Nations Unies pour le développement, ont tous collaboré étroitement avec le Gouvernement libérien afin de conseiller, former et équiper l'Office national du diamant et ses agents. En mars, le Processus de Kimberley a envoyé sa troisième mission d'experts au Libéria, en étroite coopération avec le Comité des sanctions des Nations Unies et avec le soutien de la MINUL; ladite mission a constaté que le Libéria respectait les exigences du Processus. Ce dernier a transmis ses conclusions au Conseil de sécurité qui, dans sa résolution 1753 (2007) du 27 avril 2007, a décidé de lever l'embargo sur les diamants. Le Libéria a été admis comme participant au Processus de Kimberley le 4 mai 2007. Plusieurs amis du Libéria collaborent avec son gouvernement afin de soutenir la mise en œuvre du Processus.

Une fois encore, il reste beaucoup à faire, mais nous estimons que cela constitue un vrai jalon qui jette les bases nécessaires pour que les diamants contribuent à la prospérité, plutôt qu'aux conflits, en Afrique de l'Ouest.

Ces deux réussites continuent l'histoire positive du Processus de Kimberley. Les participants et observateurs ont travaillé durement au cours de l'année passée pour renforcer le Processus, et ils sont parvenus à relever certains des défis subsistants et à fixer des normes, en particulier s'agissant des centres de négoce et de fabrication.

Permettez-moi de dire un mot sur la participation au Processus de Kimberley et sur la manière dont l'intérêt qui lui est porté démontre sa force et sa crédibilité. Le Système est resté ouvert, sur une base mondiale et non discriminatoire, à tous les pays et toutes les organisations régionales d'intégration économique qui s'engagent à respecter ses exigences et sont en mesure de le faire. Outre le Libéria, nous avons accueilli cette année la Turquie et la République du

Congo. Nous avons travaillé avec les pays candidats pour veiller à ce qu'ils soient tout à fait prêts à assumer les responsabilités qu'entraîne l'adhésion au Processus de Kimberley. Le Burkina Faso, le Cameroun, l'Égypte, le Mali, le Mexique et la Tunisie ont assisté à la réunion plénière de Bruxelles et affirmé leur intention d'adhérer au Processus, tandis que Bahreïn, le Cap-Vert, le Gabon, le Swaziland et la Zambie ont tous exprimé leur intérêt pour une participation future.

L'engagement de la société civile a été accru avec succès, un nombre record d'organisations non gouvernementales ayant assisté à la réunion plénière, y compris beaucoup venues de nombreux pays producteurs. Il faut espérer que cela mènera également à davantage de coopération entre les gouvernements et la société civile au niveau national également.

Nous avons bien progressé sur le plan de la surveillance. Ces quatre dernières années, plus de 50 visites d'inspection ont été effectuées sur le terrain chez les participants et les candidats au Processus de Kimberley, chaque mission étant entièrement constituée de bénévoles, dans une démonstration remarquable de partage des tâches. Bien que le système d'évaluation par les pairs fonctionne sur la base du volontariat, dans la pratique, presque tous les participants se sont montrés ouverts à l'inspection et désireux de s'améliorer. Le second cycle de visites d'examen a maintenant commencé, l'une ayant déjà été menée alors qu'un certain nombre d'autres sont en préparation.

Au début de cette année, le Processus a pour la première fois rendu publiques ses statistiques sur la production et le commerce, afin d'accroître la transparence et de permettre à d'autres d'analyser les données. Les statistiques font partie intégrante du suivi, et des analyses ont été préparées pour toutes les visites d'évaluation par les pairs au cours de l'année écoulée. Le Processus a procédé à son analyse annuelle des données de 2006, mettant en évidence un certain nombre d'erreurs humaines, de procédures à corriger et de points nécessitant une étude plus approfondie. Tous les participants ont soumis les rapports statistiques requis pour 2005 et 2006, bénéficiant à cette fin de possibilités de formation continue offertes par le Gouvernement canadien.

L'année passée, nous avons également observé une hausse de l'assistance et de la formation techniques à l'appui de la mise en œuvre du Processus de Kimberley, ainsi qu'une volonté d'identifier les

besoins. Certains pays ont proposé d'accroître leur contribution au Processus en siégeant à des groupes de travail, en offrant des formations ou en accordant des financements. C'est là un merveilleux témoignage de l'esprit de coopération entre les trois segments qui constituent le Processus de Kimberley.

Dans le domaine technique, on travaille constamment à dégager des profils de production diamantaire afin de relever les anomalies. Nous attendons des efforts supplémentaires à moyen terme pour placer les techniques d'identification des diamants sur une base scientifique solide.

L'extraction artisanale de diamants alluvionnaires représente une proportion non négligeable de la production mondiale de diamants, mais son contrôle comporte des difficultés spécifiques, dont s'occupe en priorité le Groupe de travail sur l'exploitation artisanale des gisements alluviaux de diamants. Celui-ci a analysé la situation de chaque pays où existe une production artisanale de diamants alluvionnaires, en évaluant ses contrôles à la lumière des recommandations du Processus de Kimberley et en tenant compte des progrès accomplis, des obstacles rencontrés et des difficultés qui restent à surmonter. Il prévoit de renforcer les efforts en matière de constitution de capacités, de traçabilité et de lutte contre le négoce transfrontalier illicite.

Avec l'initiative de Bruxelles sur les diamants en provenance de Côte d'Ivoire, nous estimons que le Processus a la possibilité réelle de favoriser une approche véritablement régionale des diamants en Afrique de l'Ouest. En Amérique du Sud, nous observons également des signes prometteurs de collaboration régionale pour relever les défis que pose le contrôle de la production diamantaire.

Un examen du Processus de Kimberley achevé en novembre 2006 a conclu qu'il avait lutté efficacement contre le commerce illicite de diamants des conflits. Mais il a également noté que des réformes étaient nécessaires pour s'adapter aux nouveaux défis et aux exigences croissantes. Nombre de ces recommandations ont été appliquées, plaçant le processus sur un terrain plus ferme : ses règles et procédures ont fait l'objet d'une compilation, un nouveau site Web plus transparent a été créé et deux de ses groupes de travail ont été officialisés.

Parallèlement, le Processus de Kimberley conserve la souplesse nécessaire pour réagir de manière pragmatique et appropriée aux défis qui se

présentent à lui, par l'envoi de messages diplomatiques, l'assistance technique, la formation et les compétences dans les domaines géologique, industriel ou statistique. Le modèle innovant de répartition des efforts qui le caractérise a stimulé une appropriation par les participants et les observateurs, parmi lesquels beaucoup ont consacré des ressources considérables à en renforcer la mise en œuvre. Des ressources tant humaines que financières ont été déployées par un grand nombre de participants, avec la fourniture d'une aide technique et la participation aux groupes de travail et aux équipes d'évaluation par les pairs.

Le projet de résolution dont l'Assemblée est saisie aujourd'hui n'est pas court. En effet, il atteint désormais six pages, ce qui témoigne des nombreux domaines d'activité auxquels l'Assemblée s'est consacrée au cours de l'année écoulée, ainsi que ceux qui sont prévus pour l'année prochaine. Je tiens à attirer l'attention de l'Assemblée sur une modification technique qui va être apportée au texte définitif : le mot « participants » prendra une majuscule.

Mais grâce au travail inlassable des représentants des gouvernements, du secteur des diamants et de la société civile, le Processus de Kimberley reste l'un des exemples les plus réussis et les plus porteurs d'inspiration de la manière de rompre le lien entre les ressources naturelles et le conflit. Même si la possibilité d'obtenir des diamants du sang est aujourd'hui considérablement réduite, le Processus de Kimberley reste un outil vital de prévention des conflits et de dissuasion.

Nous souhaitons une pleine réussite à l'Inde, en tant que Président pour 2008, ainsi qu'à la Namibie, en tant que Vice-Président. Nous les assurons de notre appui, tout en exprimant notre gratitude pour l'appui des anciens présidents du Processus de Kimberley – l'Afrique du Sud, le Canada, la Fédération de Russie et le Botswana – qui ont tous démontré des qualités de direction remarquables.

Je dois aussi exprimer ma sincère gratitude à tous ceux qui ont pris part à ces travaux au cours de l'année écoulée, notamment les présidents des groupes de travail et commissions, mais aussi à toutes les personnes venues de gouvernements, du secteur des diamants et de la société civile, qui ont montré tant de zèle dans leur travail commun.

Il me reste à exprimer, au nom de la Communauté européenne, mes remerciements sincères à

l'Organisation des Nations Unies, qui a été en permanence une source d'inspiration, d'aide, d'expertise et d'encouragement à faire mieux. Nous avons travaillé en liaison étroite avec les comités des sanctions et leurs experts sur les dossiers de la Côte d'Ivoire et du Libéria, et nous espérons voir une coopération toujours plus large et plus profonde avec toutes les parties concernées du système des Nations Unies.

M. Outlule (Botswana) (*parle en anglais*) : La délégation du Botswana exprime sa satisfaction sincère à la délégation de la Communauté européenne, – en la personne de M. Karel Kovanda –, Président du Processus de Kimberley en 2007, de sa présentation d'un rapport riche en informations, clair, complet – en un mot, excellent – au titre du point 13 de l'ordre du jour, ainsi que du projet de résolution A/62/L.16 tel que révisé oralement.

Nous félicitons la Communauté européenne de la manière admirable dont elle a dirigé le Processus au cours de son mandat. À ce propos, c'est avec un vif plaisir que nous nous félicitons des progrès significatifs réalisés dans la consolidation et le renforcement du Processus de Kimberley, comme le demandaient les recommandations issues de l'examen triennal du Processus et de la réunion annuelle du Processus tenue à Gaborone en 2006.

Le Processus de Kimberley est d'une importance capitale pour parvenir à l'objectif universel de rompre le lien entre les transactions illicites en diamants bruts et les conflits armés. C'est un témoignage manifeste de l'effet phénoménal que peuvent avoir les efforts individuels et conjoints des gouvernements, du secteur des diamants et de la société civile sur des questions relatives à la paix et la sécurité internationales. À cet égard, le Processus de Kimberley mérite de bénéficier, et c'est le cas, de notre appui déterminé et constant et de notre engagement sans faille.

Nous félicitons les États Membres d'avoir joué leur rôle en participant activement au Système de certification du Processus de Kimberley et en se pliant à ses exigences. C'est la condition sine qua non à la fois de la crédibilité et de la réussite du Processus de Kimberley. La participation la plus large possible de la communauté internationale est essentielle pour assurer l'efficacité du Processus. C'est pourquoi nous souhaitons la bienvenue aux États Membres qui ont rejoint le Processus en 2007 et nous en encourageons

d'autres, qui sont en position d'en faire autant, à se joindre à nous.

Je tiens à redire que pour la plupart des pays en développement les ressources naturelles devraient être une bénédiction plutôt qu'une calamité. Les ressources naturelles sont le patrimoine commun du peuple et devraient être une source d'espoir d'une vie meilleure et d'un avenir plus radieux.

Au Botswana et dans bien d'autres pays de notre région africaine, nous avons commencé à concrétiser cet espoir en garantissant que tous les droits miniers appartiennent à l'État. Au fil des ans, le Gouvernement botswanais a constamment utilisé, et utilise encore aujourd'hui, les revenus miniers, notamment ceux du diamant, pour assurer l'éducation, la santé, le logement, les routes et les télécommunications au bénéfice de tous les citoyens – en un mot, pour le développement.

Nous reconnaissons que des conflits ont éclaté dans certaines zones du monde en développement, notamment en Afrique, où les diamants, ressource naturelle de grande beauté, ont été utilisés de façon illicite pour financer ou alimenter le conflit – ce qu'on a appelé les diamants du sang.

Ces diamants du sang continuent de préoccuper gravement le Botswana et la communauté internationale dans son ensemble. Cependant, nous avons le plaisir de constater que, grâce à l'appui ferme de la communauté internationale et à des initiatives telles que le Processus de Kimberley, d'immenses pas en avant continuent d'être faits en vue de stopper et prévenir le commerce illicite des diamants.

Aujourd'hui, nous, les producteurs, exportateurs, importateurs et consommateurs de diamants, nous sommes engagés à respecter les normes les plus rigoureuses fixées pour le commerce des diamants, non seulement pour empêcher que des diamants illicites n'entrent dans les filières commerciales légitimes, mais aussi pour faire en sorte que les diamants ne soient plus jamais la source de destructions et de souffrances humaines comparables à ce que nous avons vu dans un certain nombre de pays il n'y a pas si longtemps.

Le Système de certification du Processus de Kimberley a été effectivement transformé en un système crédible et internationalement reconnu de suivi des diamants bruts, qui permet à l'industrie du diamant de retrouver sa légitimité et aussi de promouvoir une plus grande transparence dans le

commerce des diamants. Nous félicitons tous les États Membres qui ont montré l'exemple dans la lutte en vue d'éliminer les transactions illicites relatives à des diamants bruts en apportant une assistance technique à d'autres pays, pour les aider à satisfaire intégralement aux exigences du Système de certification du Processus de Kimberley.

Il est encourageant de noter que, même si une vaste majorité des diamants a toujours été issue de sources légitimes, les diamants sont aujourd'hui plus que jamais une source de financement pour la promotion sociale et le développement économique dans davantage de pays, y compris certains pays africains qui ont été touchés par un conflit.

Nous nous réjouissons de ce que le Libéria, pays qui est sorti de l'un des conflits les plus sanglants, figure désormais parmi les pays qui remplissent les critères minimaux de base du Processus de Kimberley. Nous avons bon espoir qu'avec l'appui continu de la communauté internationale, le Libéria saura progresser avec régularité sur la voie d'un plein redressement d'après conflit et d'un développement économique durable. Dans un avenir pas trop lointain, les ressources du pays, y compris les diamants, apporteront sans nul doute une immense contribution à ce processus.

Des progrès louables ont aussi été accomplis dans d'autres pays, comme la Sierra Leone et la Côte d'Ivoire. En ce sens, ma délégation est particulièrement heureuse de constater que les ressources en diamants sont de plus en plus affectées au financement de bienfaits socioéconomiques tels que l'éducation, les centres de santé, la lutte contre le VIH/sida, l'approvisionnement en eau potable, la construction de routes, la fourniture d'électricité et de nombreux autres besoins relatifs au développement que connaissent les pays en développement.

Le Botswana et un certain nombre d'autres pays sont en effet en mesure de témoigner de l'effet positif que peuvent avoir les diamants. Au cours des quatre dernières décennies les diamants ont été la clef de notre survie; non seulement ils restent l'axe central de notre économie aujourd'hui, mais ils ont aussi de fortes chances de le rester dans le proche avenir. Grâce à une combinaison de bonne gouvernance, de direction clairvoyante, de gestion prudente et de diamants, le Botswana a su se propulser du statut de pays parmi les moins avancés à son statut actuel de pays à revenu intermédiaire. Et les revenus issus des diamants restent

la base de ressources essentielle qui nous permet d'améliorer tous nos indicateurs sociaux et économiques. C'est pour cette raison que le Botswana fera toujours un effort supplémentaire pour protéger l'intégrité des diamants et l'attrait qu'ils continuent d'exercer sur les consommateurs.

Le Botswana souscrit sans réserve au projet de résolution A/62/L.16, tel que révisé oralement. Ce projet de résolution réaffirme la relation exceptionnelle qui existe entre le système des Nations Unies et le Processus de Kimberley et réaffirme la validité d'une coopération continue. Il demande que soient intégralement appliquées les autres mesures connexes du Conseil et les résolutions de l'Assemblée générale, ce qui permettra d'assurer une meilleure coordination et de centrer plus fortement l'attention sur la relation entre les travaux du Processus de Kimberley et ceux de l'ONU visant à maintenir la paix et la sécurité internationales.

Les dispositions du projet de résolution entérinent les décisions de la réunion plénière de Bruxelles qui mettent en lumière les réalisations du Processus de Kimberley et les défis qu'il faudra relever. Elles établissent une feuille de route quant à la façon de relever ces défis et de faire fond sur les meilleures pratiques. C'est là le mandat fondamental de la présidence du Processus de Kimberley en 2008.

La délégation du Botswana saisit la présente occasion pour assurer tant la prochaine présidence du Processus de Kimberley, l'Inde, que la prochaine vice-présidence, la Namibie, de notre bonne volonté, de notre appui et de notre coopération continue au cours des années à venir.

Nous encourageons tous les États Membres à appuyer l'adoption du projet de résolution A/62/L.16, tel que révisé oralement, symbole de notre volonté inébranlable de rompre le lien entre les transactions illicites de diamants bruts et les conflits armés, dans l'intention de contribuer à la prévention et au règlement des conflits.

Enfin, le Botswana attache la plus grande importance à cette question car c'est ainsi que nous pourrions rassurer les consommateurs, au début de cette saison de bonne volonté et de dons, et leur faire savoir qu'ils peuvent acheter, offrir et porter des diamants en toute sérénité, certains que ceux-ci ont été certifiés par le Processus de Kimberley comme ne provenant pas des zones de conflit, et certains qu'en les achetant, ils apportent leur contribution au développement de

nombreux pays en développement, y compris mon pays, le Botswana.

M. Rodger Young (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis sont heureux de se porter co-auteur du projet de résolution A/62/L.16 sur la place des diamants dans le financement des conflits.

La communauté internationale peut être très fière des efforts déployés par le Processus de Kimberley. C'est grâce à ce dernier qu'aujourd'hui les diamants du sang ne constituent qu'un faible pourcentage du marché mondial du diamant. Avec le Processus de Kimberley, la communauté internationale dispose désormais des outils nécessaires pour prévenir tout futur conflit et promouvoir la stabilité et la sécurité dans les régions diamantifères du monde.

La façon remarquable dont les gouvernements, l'industrie du diamant et la société civile ont coopéré dans le cadre du Processus de Kimberley pour surveiller et contrôler le commerce des diamants bruts est un modèle qui peut nous inspirer alors que nous affrontons d'autres sources de conflit. Cette initiative multipartite illustre qu'il est possible de faire lorsque des gouvernements associent leurs forces à celles du secteur privé et des organisations non gouvernementales.

Nous saisissons la présente occasion pour saluer nos collègues de l'Union européenne qui ont poussé le Processus de Kimberley, en 2007, à encourager les principaux centres de commerce et de fabrication de diamants à renforcer les contrôles internes sur les marchés du diamant. Le leadership européen a également fait en sorte que le Processus de Kimberley examine le problème persistant de la contrebande de diamants en provenance de la Côte d'Ivoire à travers les pays voisins de l'Afrique de l'Ouest. Nous avons bon espoir que ces initiatives, lancées sous l'égide du leadership européen, resteront la marque des efforts du Processus de Kimberley au cours des années à venir.

Nous avons été particulièrement heureux, en 2007, d'accueillir le Libéria en tant que participant au Processus de Kimberley. Au cours de l'année écoulée, le Gouvernement libérien a su rapidement mettre à profit l'appui de la communauté internationale. Il a mis en place un système fiable de surveillance des diamants afin de permettre la levée par le Conseil de sécurité des sanctions imposées à ses exportations de diamants et de prendre part au Processus de Kimberley. Nous apprécions à sa valeur le long chemin parcouru par le Libéria, d'une époque où les diamants

finançaient d'horribles atrocités à aujourd'hui, où les diamants ont une force et un rôle positifs dans la reconstruction économique du pays.

Les États-Unis se félicitent également des efforts déployés par les pays donateurs pour fournir une assistance technique qui aide les participants du Processus de Kimberley à renforcer leurs contrôles internes. L'un des meilleurs moyens, selon nous, d'aider à la stabilité et de prévenir la reprise des conflits dans les zones productrices de diamants est de renforcer les contrôles exercés par le Processus de Kimberley tout en favorisant les perspectives de développement des régions minières.

Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec l'Inde et la Namibie, qui vont assumer respectivement en 2008 la présidence et la vice-présidence du Processus de Kimberley.

M. Malhotra (Inde) (*parle en anglais*) : Je suis reconnaissant de cette occasion qui m'est donnée de prendre la parole devant l'Assemblée générale sur le point 13 de l'ordre du jour, « La place des diamants dans le financement des conflits ».

Beaucoup de pays en développement dépendent de manière vitale de leurs ressources naturelles pour atteindre leurs objectifs de développement. Et pourtant, par une ironie du sort, ce sont ces ressources naturelles elles-mêmes qui ont provoqué et perpétué des conflits dans nombre de pays, à cause de la mauvaise utilisation qui est faite de la richesse générée par ces ressources. Les diamants, en particulier, ont joué un rôle considérable à cet égard. Le commerce illicite des diamants bruts, outre qu'il finance des conflits armés dévastateurs, a des répercussions négatives sur le commerce international légitime des diamants. Il est donc indispensable de mettre fin au commerce illicite des diamants.

La question du financement des conflits par les ressources naturelles ne doit pas être envisagée uniquement à travers le prisme étroit de la paix et de la sécurité. Il vaudrait mieux plutôt examiner la question dans la perspective d'un programme global de développement. Par ailleurs, les efforts en ce sens doivent porter non seulement sur les fournisseurs, mais sur toutes les composantes de la filière d'offre, à savoir le traitement, le commerce et l'achat par les consommateurs.

À cet égard, le Processus de Kimberley est un mécanisme novateur et utile. Il aborde la question non

seulement au niveau de l'extraction, mais également du point de vue du traitement et du commerce. Le Système de certification a été particulièrement efficace pour valider et réglementer la production des diamants bruts et leur commerce. Il affirme pleinement la souveraineté des États dans le Processus et dépend des initiatives volontaires des participants. En outre, il a adopté une approche ouverte qui s'étend à l'ensemble de la communauté internationale, à savoir les pays producteurs, exportateurs et importateurs, ainsi que l'industrie du diamant et la société civile. C'est pour ces raisons que les principaux pays qui vendent et traitent les diamants, telle l'Inde, ont pris une part active et constructive au Processus et sont favorables à sa mise en œuvre intégrale.

Nous nous félicitons des décisions prises à la plénière du Processus de Kimberley, tenue à Bruxelles au début du mois, qui se trouvent dans le communiqué de Bruxelles. Nous appuyons particulièrement la nécessité pour les gouvernements d'exercer une stricte surveillance sur le commerce et la fabrication des diamants bruts en accroissant les contrôles internes.

Nous tenons également à remercier la Commission européenne, qui a assuré la présidence du Processus de Kimberley en 2007, des efforts qu'elle a déployés au cours de l'année pour renforcer la mise en œuvre du Processus, ainsi que de son initiative de publier des statistiques sur la production et le commerce des diamants. Nous accueillons avec satisfaction la réadmission de la République du Congo dans le Processus de Kimberley et l'admission du Libéria et la Turquie en tant que nouveaux participants.

Nous tenons à féliciter le Ghana pour les efforts qu'il mène dans le cadre du Processus de Kimberley. Nous sommes favorables à la poursuite des visites d'évaluation collégiale, et souhaitons remercier la République bolivarienne du Venezuela pour son invitation concernant une visite l'année prochaine. Par ailleurs, nous attendons avec intérêt la mise en œuvre de l'initiative de Bruxelles sur les diamants en provenance de la Côte d'Ivoire.

En sa qualité de Président du Processus de Kimberley pour 2008, l'Inde compte renforcer ce mécanisme en se fondant sur les pratiques et les conventions antérieures, et s'emploiera à appliquer les décisions prises au cours de la réunion plénière de Bruxelles en favorisant la participation active des groupes de travail et des comités du Processus de Kimberley. L'Inde continuera d'offrir son assistance

aux membres du Processus de Kimberley en vue de l'instauration de contrôles efficaces sur la production, le traitement et le commerce des diamants bruts. C'est fondamental pour assurer la croissance du commerce légitime des diamants et la protection des moyens de subsistance de tant de personnes à travers le monde. Nous remercions par avance de leur soutien et de leur coopération tous les participants au Processus de Kimberley, la société civile et les représentants du secteur du diamant.

Pour terminer, si des mécanismes comme le Processus de Kimberley jouent un rôle important pour rompre le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés, une solution durable devrait passer nécessairement par une exploitation efficace et consensuelle des ressources naturelles qui bénéficie à l'ensemble de la société.

M. Mbuende (Namibie) (*parle en anglais*) : Ma délégation est heureuse de se porter coauteur du projet de résolution A/62/L.16 sur la place des diamants dans le financement des conflits et d'appuyer ce texte. En s'occupant de ce projet de résolution, l'Assemblée générale prend acte une nouvelle fois du fait que le commerce des diamants du sang reste un facteur déterminant de la persistance des conflits dans bien des parties du monde. Plus important encore, en rompant le lien entre le commerce légitime des diamants et les diamants du sang, l'Assemblée générale affirme clairement que des diamants propres peuvent contribuer à la prospérité et au développement dans bien des régions du monde. Nous espérons que des efforts semblables seront faits pour que d'autres ressources naturelles comme le pétrole, le bois, l'or, le cuivre, l'eau et la terre ne soient pas une cause de conflit, et qu'en pareille éventualité, l'Assemblée générale se mobiliserait et prendrait les dispositions qui s'imposent.

Pour l'Afrique, les diamants sont l'une des principales ressources naturelles dont le continent est doté. Près de 65 % des diamants vendus dans le monde, pour une valeur dépassant 8 milliards de dollars, proviennent d'Afrique chaque année. En Afrique du Sud, le secteur du diamant emploie plus de 38 000 personnes; à l'échelle mondiale, environ 10 millions de personnes tirent directement ou indirectement leur subsistance du secteur du diamant.

Pour ce qui la concerne, la Namibie doit ses propres progrès en matière de développement à l'exploitation des ressources minérales, en particulier

des diamants, qui représentent environ 70 % de l'ensemble de nos recettes d'exportation, 12 % de notre produit national brut et 8 % des recettes de l'État. Au cours de l'année dernière seulement, la production diamantaire de la Namibie a atteint une valeur d'environ 700 millions de dollars. Pour notre population, chaque diamant namibien acheté sur le marché mondial représente donc des aliments sur la table, la fourniture de services sociaux essentiels comme les soins de santé et la construction de plus d'écoles, d'hôpitaux et de routes pour relier nos collectivités rurales.

C'est à partir de ce contexte que la Namibie souhaite réaffirmer sa pleine adhésion au Processus de Kimberley. Nous estimons que le Système de certification du Processus de Kimberley garantit la transparence de la commercialisation de nos diamants. Il offre également un cadre de coopération intéressant entre les pays producteurs de diamants.

Grâce aux efforts multilatéraux menés à la faveur du Processus de Kimberley, nous avons accompli en relativement peu de temps des progrès remarquables dans le contrôle de la circulation des diamants du sang, grâce notamment à une surveillance accrue du secteur par les gouvernements. Nous invitons les donateurs à continuer d'aider les pays producteurs de diamants participant au Processus de Kimberley, qui ont besoin de bâtir et de consolider leurs capacités de mise en œuvre des contrôles et de supervision du commerce des diamants depuis la mine jusqu'aux marchés d'exportation.

En tant que pays producteur de diamants, la Namibie a mis en place un système réglementaire robuste et complet afin de protéger l'intégrité de son secteur diamantaire contre les diamants du sang. En outre, un certain nombre d'organismes publics, notamment le Service d'inspection du secteur des diamants du Ministère des mines et de l'énergie et l'Unité des ressources protégées de la police namibienne, ont été créés avec pour mandat spécifique de protéger nos diamants contre la contrebande et d'autres activités illicites. De cette façon, la Namibie contribue aux efforts menés au plan international pour assécher les flux de diamants du sang et pour garantir la paix et la sécurité internationales.

Ma délégation tient à remercier la Commission européenne d'avoir assuré la direction du Processus de Kimberley cette année. Nous tenons également à féliciter l'Inde, qui assumera la présidence du

Processus de Kimberley en 2008. En tant que Vice-Président, la Namibie souhaite que la coopération étroite déjà engagée se poursuive pendant l'année qui vient.

M^{me} Hulan (Canada) (*parle en anglais*) : Ma délégation se réjouit de cette occasion d'échanger des points de vue sur la question importante du rôle des diamants dans le financement des conflits. Le Canada reste un partisan convaincu du Processus de Kimberley, qui en seulement quatre années d'existence, a amélioré la responsabilité, la transparence et la régulation effective par les gouvernements du commerce des diamants bruts. Il a ainsi enregistré des succès remarquables concernant la rupture du lien entre le commerce mondial des diamants et les conflits armés.

Je souhaiterais pour commencer adresser les sincères remerciements de ma délégation à la Commission européenne pour avoir coordonné le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, et pour avoir assuré avec succès la Présidence du Processus de Kimberley tout au long de l'année écoulée. Un certain nombre d'améliorations importantes ont été apportées au Processus sous la conduite de la Commission, notamment l'application de bon nombre des recommandations de l'examen triennal, le quasi achèvement d'un premier cycle de visites d'évaluation collégiale et l'adoption de la Déclaration de Bruxelles sur les contrôles internes, ainsi que l'initiative de Bruxelles sur les diamants en provenance de Côte d'Ivoire. J'aimerais aussi profiter de cette occasion pour souhaiter la bienvenue à la République du Congo, au Libéria et à la Turquie dans le Processus de Kimberley.

Enfin, ma délégation souhaite chaleureusement la bienvenue à l'Inde, nouveau Président du Processus de Kimberley, et félicite la Namibie pour sa désignation aux fonctions de Vice-Président pour 2008. Nous nous réjouissons à l'avance de travailler avec les délégations de ces deux pays afin de poursuivre le renforcement du Système de certification du Processus de Kimberley l'an prochain.

Parmi les réalisations de l'année écoulée, aucune n'a été peut-être plus importante que les progrès impressionnants qui ont été accomplis par le Ghana pour améliorer son système de contrôles internes sur les diamants bruts. Le Canada applaudit à la façon constructive et transparente dont le Ghana s'est engagé dans le Processus de Kimberley, et nous saluons la volonté dont le Gouvernement ghanéen a fait preuve de

mener à bien la réforme de ses contrôles internes. Nous reconnaissons que ce faisant, le Ghana non seulement se met en conformité avec le Processus de Kimberley, mais aussi contribue pour une large part à faire en sorte que les diamants illicites en provenance de Côte d'Ivoire n'entrent pas dans le commerce mondial légitime.

Au même titre, le Canada se réjouit de la participation du Libéria au Processus de Kimberley et loue les efforts de ce pays pour établir un ensemble rigoureux de contrôles à l'importation et à l'exportation pour les diamants bruts. Suite à la levée des sanctions de l'ONU concernant les diamants qui étaient en place depuis six ans, les premières exportations officielles de diamants du Libéria ont été effectuées en septembre 2007. Les progrès du Libéria doivent être attribués non seulement à la détermination du Gouvernement, mais aussi aux participants et aux observateurs du Processus de Kimberley qui ont aidé le Libéria dans ses efforts pour mettre fin au commerce des diamants du sang. Nous adressons nos encouragements au Libéria alors qu'il continue d'améliorer son système de contrôles sur les diamants bruts.

Le Canada se réjouit également de la coopération régionale qui commence à voir le jour afin de tarir les mouvements transfrontaliers illicites de diamants bruts en Afrique de l'Ouest et en Amérique du Sud. L'harmonisation et la coopération à l'échelle régionale sont les meilleurs garant d'un renforcement de la capacité de la communauté internationale à surveiller et à contrôler la circulation de diamants bruts, notamment lorsqu'il est particulièrement difficile de le faire en raison de la perméabilité des frontières. De même, nous invitons les participants à renforcer la coopération régionale dans les autres régions du monde également.

L'un des aspects uniques du Processus de Kimberley, et l'une des raisons majeures de son succès, est l'innovation et la souplesse dont il a fait preuve au cours de ces quatre premières années de fonctionnement, grâce à ses améliorations et à son autoévaluation constantes. Cette pratique et cet esprit doivent être maintenus si l'on veut que le processus parvienne à identifier et à combler les lacunes qui persistent dans son système de contrôle des diamants bruts.

En particulier, dans le cadre du Processus, nous devons continuer à agir avec détermination, en

réagissant en temps utile et efficacement aux crises naissantes. L'une des innovations les plus importantes du Processus à cet égard est la mise en place d'un mécanisme global et crédible d'examen par les pairs pour surveiller la mise en œuvre, dans les pays participants, des normes et pratiques adoptées dans le cadre du Processus. Dans ce même esprit, nous invitons le Processus et ses membres à examiner la possibilité de renforcer sa capacité à détecter les nouveaux cas de commerce illicite des diamants qui se produiront à l'avenir et à les endiguer.

À cet égard, le Canada reconnaît le rôle crucial que jouent les ONG en tant qu'observateurs – s'agissant notamment de Global Witness et du Partenariat Afrique-Canada – en matière de surveillance, et les contributions importantes apportées à la crédibilité du Processus ainsi qu'à la responsabilisation de ses participants. Nous constatons, avec beaucoup de satisfaction, que le nombre d'organisations de la société civile qui participent au Processus augmente. Notre délégation invite tous les participants à poursuivre leur collaboration constructive avec ces organisations, notamment à prendre conscience de leur contribution importante à l'appui de nos objectifs communs.

Le Processus de Kimberley joue un rôle important dans les efforts visant à rompre le lien entre les diamants bruts et les conflits armés, et cela montre ce qu'il est possible de réaliser grâce à un partenariat honnête entre les gouvernements, l'ONU, le secteur privé et la société civile. Toutefois, depuis des années, ici même à l'ONU, nous examinons au cas par cas, y compris en fonction de chaque ressource particulière, la question générale des ressources naturelles et des conflits. Notre délégation invite l'ONU à envisager une approche globale en la matière. En s'attaquant au lien entre l'exploitation des ressources naturelles et la persistance, voire dans certains cas, l'intensification des conflits armés, la communauté internationale sera mieux à même de trouver des solutions face à un certain type de conflits.

M. Maksimychev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Notre délégation pense que le Processus de Kimberley a bien fonctionné jusqu'à présent, et qu'il a permis de faire des progrès substantiels vers la réalisation de ses objectifs fondamentaux, y compris pour ce qui est de s'acquitter des tâches qui lui ont été confiées par les décisions du Conseil de sécurité et d'autres organes de l'ONU. Ces progrès ont contribué à renforcer considérablement son autorité. Nous

souhaitons féliciter nos collègues de l'Union européenne d'avoir présidé avec succès le Processus cette année, en particulier d'avoir tenu la séance plénière du Processus de Kimberley à Bruxelles du 5 au 8 novembre derniers et d'avoir élaboré un projet de résolution sur les diamants du sang pour la soixante-deuxième session de l'Assemblée.

Aujourd'hui, le Processus de Kimberley est un organe très complexe, mettant en œuvre toute une série de fonctions auxquelles les participants sont attachés. C'est pourquoi nous pensons qu'il est essentiel de renforcer les efforts de la communauté internationale pour développer plus avant les mécanismes du Processus de Kimberley et son cadre juridique.

Il est évident que l'efficacité accrue du Processus de Kimberley dépend directement de son universalisation et de l'harmonisation des travaux de tous ses groupes de travail. En raison de l'importance et de la spécificité du secteur du diamant, il faut s'efforcer d'étendre le cercle des participants et des observateurs du Processus de Kimberley. À cet égard, nous saluons la décision du Libéria, de la Turquie et de la République démocratique du Congo de devenir membres à part entière.

Le projet de résolution que nous devons adopter aujourd'hui reflète les progrès importants et la dynamique réalisés dans le cadre du Processus de Kimberley en 2007. Cela dit, nous sommes convaincus qu'il reste encore beaucoup à faire pour accroître l'efficacité de la mise en œuvre des mandats du Processus de Kimberley, en particulier, pour donner un nouveau souffle à la mise en œuvre des décisions visant à réexaminer l'un de ses fondements principaux, à savoir le Système de certification du Processus de Kimberley. Nous appuyons donc les efforts faits pour appliquer les recommandations des séances plénières de Gaborone et de Bruxelles, dont le but est de renforcer les mesures de contrôle du commerce et des centres de polissage.

Le Système de certification du Processus de Kimberley, mécanisme d'examen par les pairs, est un instrument très important du Processus. Nous pensons que lors de la planification et de la conduite des visites d'examen, il est particulièrement indispensable de concentrer nos efforts sur les pays qui ont des difficultés à respecter les exigences minimales du Système de certification du Processus de Kimberley, ainsi que sur les pays qui ont besoin d'une assistance technique.

La Russie, pour sa part, en ce qui concerne tant ses organismes publics que le secteur du diamant et la société civile, est disposée à poursuivre tous les efforts nécessaires dans le cadre de l'ONU, du Processus de Kimberley, des autres organisations et instances internationales, et sur une base bilatérale, pour éviter que les diamants bruts ne servent à alimenter les conflits internationaux.

Conformément à la décision de la séance plénière de Gaborone en 2006, la Russie a été nommée Président du Comité des règles et procédures du Processus de Kimberley. Tous nos efforts, au cours de l'année écoulée, ont été axés sur l'élaboration de nouvelles règles et procédures, ou sur l'amélioration de celles qui existent, étant entendu qu'elles doivent permettre de régler en temps utile les questions relevant du Comité et qu'elles doivent être transparentes et compréhensibles, non seulement pour les participants du Processus mais aussi pour le grand public.

Comme les autres orateurs qui se sont exprimés sur ce point de l'ordre du jour, nous souhaitons également à l'Inde, en tant que nouveau Président du Processus de Kimberley, et à la Namibie, en tant que nouveau Vice-Président, de s'acquitter de leurs fonctions avec succès l'an prochain.

Pour terminer, il est évident que, pour des raisons techniques, la Russie ne fait pas partie de la liste des coauteurs du projet de résolution A/62/L.16. Nous souhaitons indiquer que nous en sommes désormais coauteurs et nous demandons que cela soit officiellement consigné.

M. Kemp (Australie) (*parle en anglais*) : L'Australie appuie vigoureusement le Processus de Kimberley. En quatre années seulement de fonctionnement, le Processus de Kimberley a accru sa transparence et a facilité une réglementation gouvernementale efficace du commerce des diamants bruts. Ainsi, il a eu un succès remarquable s'agissant de briser le lien entre ce commerce et les conflits armés, et cela démontre ce qu'il est possible de réaliser grâce aux efforts collectifs des gouvernements, de l'ONU, du secteur privé et de la société civile.

L'Australie s'associe pleinement à la déclaration prononcée par la représentante du Canada. L'Australie souhaite également se porter coauteur de la résolution sur ce point.

M. Antonio (Angola) (*parle en anglais*) : En tout premier lieu, je félicite la Communauté européenne du brio avec lequel elle a présidé le Processus de Kimberley au cours de l'année écoulée : le Processus s'est progressivement consolidé; il a gagné en transparence grâce à la publication de statistiques plus étoffées sur la production et le commerce des diamants; et, désormais, l'industrie du diamant est, en général, mieux connue partout dans le monde. De même, je félicite la présidence de la présentation du rapport annuel et la Commission européenne de la conduite des consultations sur le projet de résolution (A/62/L.16), dont l'Assemblée est à présent saisie et auquel mon pays souscrit sans réserve. Je souhaite plein succès à l'Inde et à la Namibie qui s'appêtent à assumer la présidence et la vice-présidence du Processus.

Depuis sa création, le Processus de Kimberley a été un grand facteur de paix et de stabilité, surtout en Afrique. En effet, les règles qu'il a introduites ont permis de mieux maîtriser la production des diamants et leurs mouvements sur le marché international. La mise en place du Système de certification des diamants bruts du Processus de Kimberley, entré en vigueur en janvier 2003, le zèle avec lequel ses membres s'emploient à le mettre en œuvre et les sanctions du Conseil de sécurité, qui visent principalement des pays africains, sont autant d'éléments qui ont concouru à la fin des conflits, notamment dans mon pays, l'Angola, où la guerre a été déclenchée et financée par les diamants dits « du sang ». La paix que l'Angola connaît depuis maintenant cinq ans illustre le succès du Processus de Kimberley et, plus précisément, du Système de certification.

Environ 65 % de la production mondiale de diamants provient de l'Afrique, ce qui représente un montant estimé à 8,4 milliards de dollars par an. L'économie d'un grand nombre de pays africains repose sur la production et le commerce des diamants; dans d'autres, les diamants sont déterminants pour le bien-être de la population et le développement de l'infrastructure. On n'insistera donc jamais assez sur la nécessité de protéger ces pierres précieuses et de bien les gérer.

À présent que le Système de certification du Processus de Kimberley est légalement applicable dans plus de 45 pays, il convient que chacun d'entre eux se dote d'un système de contrôle interne. Cela est indispensable pour garantir la validité des certificats délivrés par les autorités nationales compétentes. Il faut donc renforcer les capacités des autorités de

réglementation et d'application des lois, surtout en Afrique, puisque c'est là que se trouvent la plupart des pays producteurs.

Pour sa part, l'Angola, qui a été l'un des pionniers du Processus de Kimberley, a créé un organe spécialement chargé de la sécurité des diamants angolais : le Bureau d'inspection et de sécurité des diamants. Plus précisément, sa mission est d'assurer la sûreté du transport des diamants entre Luanda et les sites d'exploitation minière ou les centrales d'achat de l'intérieur du pays. Il protège également les sites de tri de Luanda et intervient à chaque fois que des envois de diamants sont déballés, triés, examinés et remballés pour l'exportation.

Dans un souci constant de perfectionner l'application du Système de certification du Processus de Kimberley et de maintenir son industrie minière en phase avec l'économie mondiale, l'Angola a créé, par décret présidentiel, deux commissions ministérielles plurisectorielles. Elles ont pour mission principale de revoir la législation nationale existante sur l'exploitation minière et de protéger les ressources en diamants du pays.

Ces mesures sont à l'origine des progrès accomplis par l'industrie diamantaire angolaise au cours des cinq années qui ont suivi le retour de la paix. La production a presque doublé de volume, passant de 5 millions à près de 9,5 millions de carats entre 2002 et 2006. Les recettes des ventes de diamants ont elles aussi pratiquement doublé, passant de 638 millions de dollars à 1,2 milliard de dollars entre 2002 et 2006. Pendant la même période, les revenus de l'État ont triplé, passant de 45 millions de dollars à 165 millions de dollars.

Sur la scène internationale, la République d'Angola a joué un rôle déterminant dans la création, à Luanda en novembre 2006, de l'Association des pays africains producteurs de diamants, dont l'objectif est de coordonner les politiques et les stratégies destinées à garantir le développement durable de l'industrie africaine du diamant.

Comme il est judicieusement indiqué au paragraphe 13 du projet de résolution dont l'Assemblée est saisie, l'Angola préside le Groupe de travail sur l'exploitation artisanale des gisements alluviaux de diamants, créé lors de la plénière tenue en novembre 2006 à Gaborone (Botswana), dans le prolongement des décisions prises en plénière à Gatineau (Canada), puis à Moscou (Russie), en 2004 et 2005,

respectivement. Comme les membres le savent, le Groupe de travail est chargé de veiller à l'application des recommandations énoncées dans la déclaration de Moscou sur la manière de perfectionner le dispositif de contrôle interne de l'exploitation des gisements alluviaux de diamants réalisée suivant des méthodes artisanales ou à petite échelle, de même qu'il est chargé de promouvoir l'échange des bonnes pratiques en la matière.

En Angola, la loi n'autorise l'exploitation artisanale des diamants que dans certaines régions, où l'exploitation mécanisée n'est pas commercialement viable. Elle ne peut être entreprise qu'après la délivrance d'un permis. Les chercheurs de diamants qui emploient des méthodes artisanales, que l'on appelle *garimpeiros* en Angola, doivent avoir plus de 18 ans, posséder des papiers d'identité valides et résider depuis au moins 10 ans dans le pays ou à proximité du site d'exploitation minière.

Compte tenu de l'influence stratégique des diamants, surtout dans certains pays africains, les gouvernements producteurs et importateurs doivent accorder une attention particulière à ce secteur. Il importe donc que tous les acteurs s'attachent en permanence à lutter contre le trafic des diamants et contre la fraude. Pour enrayer le trafic transfrontalier des diamants, les parties intéressées doivent continuer de se consulter sur la coopération bilatérale, sous-régionale et régionale à mettre en œuvre pour atténuer et faire disparaître le phénomène.

À en juger par les progrès accomplis jusqu'ici grâce au Processus de Kimberley, nous sommes capables d'atteindre les objectifs définis par l'Assemblée lors de l'inscription de cette question à son ordre du jour. Cela contribuerait grandement à défaire le lien qui unit le trafic des diamants bruts et les conflits armés, objectif que nous pouvons atteindre en agissant ensemble sur la durée.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le dernier orateur inscrit dans le débat sur cette question.

Avant de poursuivre, je voudrais consulter l'Assemblée afin de procéder immédiatement à l'examen du projet de résolution A/62/L.16. Comme le projet de résolution a été distribué aujourd'hui seulement, il convient de déroger à la disposition pertinente de l'article 78 du Règlement intérieur, qui se lit comme suit :

« En règle générale, aucune proposition n'est discutée ni mise aux voix à une séance de l'Assemblée générale, si le texte n'en a pas été distribué à toutes les délégations au plus tard la veille de la séance. »

En l'absence d'objection, je considérerai que l'Assemblée accepte cette proposition.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.16, intitulé « La place des diamants dans le financement des conflits : rompre le lien entre le négoce illicite des diamants bruts et les conflits armés afin de contribuer à la prévention et au règlement des conflits », tel qu'oralement révisé.

Avant de nous prononcer sur le projet de résolution, je voudrais annoncer que, depuis la présentation du texte, l'Angola, l'Australie, l'Autriche, la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine, la Fédération de Russie, la Hongrie, le Luxembourg, Moldova, le Monténégro, la Serbie et Singapour se sont portés coauteurs du document A/62/L.16.

Je voudrais également informer les membres que le Japon souhaite se retirer de la liste des coauteurs du projet de résolution A/62/L.16.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/62/L.16, tel qu'oralement révisé?

Le projet de résolution A/62/L.16 est adopté, tel qu'oralement révisé (résolution 62/11).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale ainsi achevé l'examen du point 13 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

Point 76 de l'ordre du jour (suite)

Rapport de la Cour pénale internationale

Projet de résolution A/62/L.13

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les membres se souviendront que l'Assemblée a tenu un débat sur ce point de l'ordre du jour à ses 42^e et 43^e séances plénières, le 1^{er} novembre 2007.

Au titre de ce point de l'ordre du jour, l'Assemblée est aujourd'hui saisie d'un projet de résolution publié sous la cote A/62/L.13.

Je donne la parole au représentant des Pays-Bas, qui va présenter le projet de résolution A/62/L.13.

M. Majoor (Pays-Bas) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de présenter, cet après-midi, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Rapport de la Cour pénale internationale », le projet de résolution A/62/L.13 qui a pour titre « Rapport de la Cour pénale internationale ».

En plus des près de 100 pays qui sont énumérés dans le document A/62/L.13, les pays suivants ont indiqué qu'ils souhaitaient faire partie de la liste des coauteurs du projet de résolution : Afghanistan, Chili, Guinée, Haïti, Madagascar, Monténégro, Saint-Kitts-et-Nevis et Tchad. Cela porte ainsi à 107 le nombre total des coauteurs du projet de résolution.

Le 1^{er} novembre, le Président de la Cour pénale internationale (CPI) a présenté le troisième rapport annuel de la CPI à cet organe, ce qui a été pour nous l'occasion d'avoir un débat très constructif et très approfondi. Je ne souhaite pas y revenir aujourd'hui, mais je voudrais toutefois en souligner quelques éléments saillants.

La création de la Cour a été l'événement le plus important de ces dernières années dans le cadre de la longue lutte visant à mettre fin à l'impunité. En quelques années seulement de fonctionnement, la Cour a réussi, ainsi que l'a déclaré le Secrétaire général de l'ONU à l'occasion du cinquième anniversaire de l'entrée en vigueur du Statut de Rome, à s'imposer comme la pièce maîtresse d'un système de justice pénale internationale.

À cet égard, nous continuerons d'œuvrer sans relâche pour que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale soit universel. C'est donc avec grande satisfaction que nous accueillons les pays qui sont récemment devenus parties au Statut de Rome. Et nous espérons sincèrement qu'ils seront prochainement rejoints par d'autres encore.

Le rapport annuel de la CPI, tout comme le débat qu'a tenu l'Assemblée générale il y a quelques semaines, ont souligné l'importance du rôle que la Cour joue dans notre système multilatéral commun, lequel vise à mettre fin à l'impunité et à établir la primauté du droit, à défendre et encourager le respect des droits de l'homme et à rétablir et maintenir la paix et la sécurité internationales. Nous sommes pleinement convaincus qu'il ne peut y avoir de paix durable si les auteurs des crimes les plus graves ne sont pas traduits

en justice. La paix et la justice sont en fait des exigences complémentaires.

Le Président de la CPI, dans son exposé à l'Assemblée générale, a souligné que la coopération entre la Cour et l'ONU, d'une part, et entre la Cour, les États et les organisations internationales et régionales, d'autre part, est essentielle au bon fonctionnement de la Cour, surtout pour ce qui est d'arrêter et de livrer les personnes accusées, de fournir des éléments de preuve, de protéger les témoins et d'exécuter les condamnations. Nous nous félicitons de constater que l'ONU a, au cours de l'année écoulée, soutenu la Cour dans ses efforts grâce à la mise en œuvre de l'Accord régissant leurs relations. Nous nous félicitons également de l'aide fournie jusqu'à présent non seulement par les États parties mais également par ceux qui ne sont pas parties au Statut de Rome. Je demande à tous les États de continuer d'appuyer les efforts de la Cour à cet égard. Le soutien continu de la société civile doit également être mentionné.

Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui poursuit principalement trois objectifs. Premièrement, il indique qu'un appui politique existe en faveur de la CPI en tant qu'organisation, en faveur de son mandat, de ses objectifs et du travail qu'elle accomplit. Deuxièmement, il souligne l'importance des relations entre la Cour et l'ONU, que les deux organisations s'emploient à développer sur la base de l'Accord régissant ces relations. Enfin, il rappelle aux États ainsi qu'aux organisations internationales et régionales qu'il importe de coopérer avec la Cour afin de lui permettre de s'acquitter de ses fonctions.

Les Pays-Bas espèrent que le projet de résolution pourra être adopté par consensus et qu'il débouchera sur un plus grand soutien encore à la Cour pénale internationale, alors qu'elle lutte contre l'impunité et qu'elle s'efforce de juger les responsables présumés de crimes graves.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution A/62/L.13. Avant de donner la parole aux délégations qui souhaitent expliquer leur position, je voudrais rappeler que les explications de vote ou de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne à présent la parole au représentant des États-Unis d'Amérique.

M. Wolff (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les inquiétudes des États-Unis au sujet du Statut de Rome et de la Cour pénale internationale (CPI) sont bien connues. Nous nous inquiétons, notamment, du fait que la Cour déclare avoir compétence sur les ressortissants des États qui ne sont pas parties au Statut de Rome, y compris les ressortissants des États-Unis, et du fait que les activités de la Cour ne sont pas suffisamment contrôlées, notamment celles du Procureur, celui-ci pouvant ouvrir une enquête sans demander l'approbation préalable du Conseil de sécurité.

C'est pourquoi les États-Unis ne se joignent pas au consensus sur le projet de résolution A/62/L.13. Malgré leurs préoccupations, les États-Unis se sont sincèrement efforcés de trouver un terrain d'entente avec les coauteurs du projet de résolution. Ces trois dernières années, nous n'avons cessé de répéter clairement que nous respectons le droit des autres États à devenir partie au Statut de Rome et nous avons demandé, en retour, que les autres États respectent notre décision et notre droit de ne pas devenir partie au Statut de Rome. Les efforts que nous faisons pour trouver un terrain commun témoignent de notre conviction que, bien que les États parties au Statut de Rome et ceux qui ne le sont pas aient des points de vue différents sur la CPI, ils doivent être en mesure de travailler ensemble dans un esprit de respect mutuel et de coopération, afin de promouvoir, dans leur intérêt commun, l'obligation de rendre des comptes sur des actes de génocide, des crimes de guerre et des crimes contre l'humanité.

Nous sommes déçus et surpris de constater cette année encore que les auteurs du présent projet de résolution ne semblent pas préparés à aller de l'avant dans cet esprit. Cette année encore, les auteurs ont refusé de tenir compte ou même de prendre acte, dans le projet de résolution, de la décision de certains États de ne pas devenir parties au Statut de Rome. Les auteurs du projet de résolution considèrent apparemment qu'une telle expression fondamentale de respect de cette décision n'est pas compatible avec leur aspiration d'adhésion universelle à la CPI, comme s'il était, en fait, illégitime pour un État de choisir de ne pas devenir partie au Statut de Rome. Par leurs actions, ils ont fait comprendre que le *modus vivendi* pragmatique que nous cherchons à promouvoir n'est tout simplement pas viable.

D'un point de vue historique, nous trouvons assez ironique l'insistance actuelle sur l'universalité.

Pendant la Conférence de Rome, les États-Unis se sont inlassablement efforcés de convaincre les délégations de la sagesse d'adopter une approche qui aurait permis à davantage d'États d'accepter la juridiction de la Cour. Cet appel a été rejeté en faveur d'une approche plus limitée, adoptée par un plus petit groupe d'États qui partagent les mêmes idées.

D'un point de vue pratique, nous pensons que cette position va à l'encontre du but recherché. Il est peu probable que la CPI obtienne l'adhésion universelle. Cependant, ces mêmes partisans de la CPI qui refusent de manifester du respect pour les décisions des États non parties demandent avec une certaine impudence aux États non parties d'aider la CPI et d'appuyer la demande d'aide à la CPI adressée à l'ONU et à d'autres organisations internationales. Ils semblent penser que leur relation avec les États non parties peut être unilatérale, les États parties se contentant de recevoir sans rien donner en échange.

Cette approche déséquilibrée est indéfendable. Il est très peu probable que les États non parties accordent une aide utile, et il sera beaucoup plus difficile de faire aboutir les efforts de coopération visant à promouvoir la lutte contre l'impunité tant que les partisans de la CPI continuent de mépriser les positions des États non parties. Si nous acceptons que tous ne partagent pas le même avis sur la CPI et si nous coopérons sur des questions d'intérêt commun, nous progresserons bien davantage que si les États parties à la CPI persistent à vouloir faire changer d'avis les États qui ont juridiquement et légitimement exercé leur droit de ne pas accepter la juridiction de la Cour.

Nous relevons aussi avec préoccupation la déclaration qui figure dans le projet de résolution, encourageant les États parties au Statut de Rome à prendre en compte les intérêts, les besoins d'assistance et le mandat de la CPI dans les débats pertinents des Nations Unies. Si, par cette déclaration, l'Assemblée générale cherche à encourager un groupe particulier d'États Membres à influencer les délibérations ou les décisions d'autres organes des Nations Unies, nous jugeons inappropriée cette ingérence dans les travaux de ces organes.

De façon plus générale, nous sommes préoccupés par la suggestion que, par principe, il relève de la responsabilité de l'ONU de faciliter les travaux de la CPI. À cet égard, nous notons l'affirmation du Président de la CPI que le pilier de l'exécution du Statut de Rome, qui comprend l'arrestation et la remise

de suspects et la protection des victimes et des témoins, est réservé aux États et, par extension, aux organisations internationales. Il nous semble qu'il s'agit d'une mauvaise perception de la relation entre la CPI et l'ONU.

Il est bien entendu vrai que dans certains cas, les travaux de la CPI et ceux de l'ONU peuvent être complémentaires. À cet égard, nous notons la décision du Conseil de sécurité de renvoyer à la CPI la situation au Darfour. Mais cela ne sera pas nécessairement vrai dans chaque cas. Il revient au Conseil de sécurité de décider s'il y a des circonstances dans lesquelles aider la CPI à exécuter ses décisions fera progresser les efforts déployés par le Conseil pour faire face aux menaces à la paix et la sécurité internationales. Dans ces cas, la question est de savoir si aider la CPI servira le mandat et les intérêts du Conseil de sécurité, et non si cette aide servira le mandat et les intérêts de la CPI. En particulier, si l'aide recherchée par la CPI risque de donner lieu à des tâches difficiles et dangereuses que les États parties à la CPI ne veulent pas ou ne peuvent pas mener à bien seuls, il y aura des raisons de se demander si le Conseil doit accepter que l'ONU supporte ce fardeau.

Nous nous félicitons qu'ait été ajoutée, dans le projet de résolution de cette année, une disposition demandant au Secrétaire général de rendre compte de l'assistance que l'ONU a fournie à la CPI et, en particulier, des dépenses encourues au titre de cette assistance et des remboursements correspondants. Ce rapport assurera une transparence tardive et indispensable concernant cette assistance. Nous espérons qu'il comprendra des informations sur l'assistance fournie à la CPI par les forces de maintien de la paix et d'autres missions sur le terrain, ainsi que sur l'assistance fournie par le Secrétariat de l'ONU à New York et ailleurs dans le système des Nations Unies et qu'il décrira la nature, l'ampleur et le coût de cette assistance, ainsi que les remboursements reçus par l'ONU.

Nous relevons à cet égard que la résolution 58/318 de l'Assemblée générale dispose que toutes les dépenses encourues par l'ONU au titre de cette assistance seront payées intégralement à l'Organisation. Cette décision souligne qu'il est important de respecter le statut distinct des deux organisations. Nous attendons avec intérêt de recevoir le rapport du Secrétaire général et avons l'intention de l'examiner attentivement. En conséquence, parallèlement au présent projet de résolution, nous

écrivons à la Secrétaire générale adjointe au Département de la gestion pour lui manifester notre intérêt d'examiner ces questions en profondeur.

Nous regrettons que le présent projet de résolution soit devenu une source de division plutôt qu'une occasion de jeter des ponts entre les États parties et les États non parties à la CPI. En toute sincérité, nous souhaitons développer une approche de coopération en vue de promouvoir la justice pénale internationale et espérons que les partisans de la CPI s'associeront à ses efforts.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Nous venons d'entendre le seul orateur ayant demandé la parole pour une explication de position avant le vote sur le projet de résolution.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/62/L.13. Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution A/62/L.13?

Le projet de résolution A/62/L.13 est adopté (résolution 62/12).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide de clore l'examen du point 76 de l'ordre du jour?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h 15.